

BOSANGI

Le Magazine trimestriel de l'environnement Oct. - Nov. - Déc. 2020

Numéro 64

LA PROPRETÉ, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES



**Waste management in Cameroon
A NEW POLICY PERSPECTIVE?**



The cleanliness of my city starts with me



www.douala.cm



Par Michel NGAPANOUN

LA PROPRETÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

du territoire. La propreté est un de ces liens incontournables dont l'organisation opérationnelle est au croisement des enjeux économiques, politiques, culturels et sociaux. Sa prise en charge par les missions régaliennes de toutes les institutions républicaines (de l'Etat aux collectivités territoriales) est un impératif de la décentralisation.

Mais comme toute théorie, il faut une mise en oeuvre avec des mesures audacieuses. Le corps du dossier du présent numéro fait le tour de la décentralisation, du développement local et de la gestion des déchets dans certaines de nos contrées africaines.

C'est aussi mettre en perspective les piliers dynamiques sur lesquels le continent doit appuyer son développement et sa modernité. Il ne se veut ni prescriptif, ni laudateur. Mais se pose comme un éclairage sur les agrégats qui conditionnent le décollage de l'Afrique au-delà de tout.

Les entreprises chargées de la gestion des déchets, de leur traitement, de leur transport et de leur valorisation, sont au cœur même de la gouvernance territoriale. Elles ont pour caractéristique de mobiliser une haute intensité en main-d'œuvre.

Elles doivent tenir compte de l'environnement permanent. Elles ne peuvent avancer que dans la perspective du respect des populations et entretenir un rapport étroit avec leur partenaire-client.

Elles sont donc elles aussi une des chevilles ouvrières du développement local et de la décentralisation entendus comme une gouvernance territoriale moderne.

Les notions de développement local et de décentralisation sont au cœur des problématiques qui hantent le continent africain. Celui-ci, plus que jamais affaibli par ses conflits ethniques, tribalistes, identitaires et communautaristes, a du mal à refonder son unité.

Confronté à l'éclatement historique de sa territorialité, il doit se forger un chemin à partir de nouveaux outils de développement et de nouvelles stratégies en matière de politiques publiques.

Il ne peut donc que se tourner vers des notions telles que le développement local et la décentralisation dont les objectifs sont la mobilisation de toutes les potentialités à la disposition du territoire. Celui-ci a besoin de dynamiser les activités productives et améliorer le niveau de vie des citoyens.

En ce sens, les leviers du développement local sont l'attractivité et la compétitivité

La propreté est un de ces liens incontournables dont l'organisation opérationnelle est au croisement des enjeux économiques, politiques, culturels et sociaux. Sa prise en charge par les missions régaliennes de toutes les institutions républicaines (de l'Etat aux collectivités territoriales) est un impératif de la décentralisation.

Si la théorie du développement local fait son entrée dans le vocabulaire politique en France en 1960, pour contrer le dirigisme du Général de Gaulle, en Afrique, il faut attendre les années 90 pour qu'il soit une des pierres angulaires des ambitions de civilisation des politiques.

Bosangi

Une publication de Hysacam
B.P. : 1420 Douala.
Tél. +237 233 37 44 14
Fax : +237 233 37 47 73
B.P. : 781 Yaoundé
Tél. +237 222 22 13 79
Fax : +237 222 22 53 44

Directeur de publication
Michel NGAPANOUN

Rédacteur en chef
Garba AHMADOU

Secrétaire de rédaction
Innocent EBODE
Ont participé à ce numéro :
Jean Loïc AMOUGOU, Eric Vincent FOMO,
Jator NJENYU, Boris NGOUNOU, Jean
Célestin EDJANGUE, Janvier NGWANZA
OWONO

Direction artistique
Valentin OMBIBI
Marque Plus
Tél : +237 696 69 84 02
marqueplus@yahoo.com

Impression : Print Industry
Tél : +237 233 42 63 93

Sommaire



6-9

Actualité

- 6 Nguouache continue de panser ses plaies *Par Eric Vincent FOMO*
- 7-8 France, les conclusions de la convention citoyenne divisent
Célestin EDJANGUE
- 8-10 Etats généraux de la convention citoyenne sur le climat
Janvier NGWANZA OWONO

12-18

Dossier

LA PROPRETÉ, UN LIANT SOCIAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La gestion des déchets en Afrique est au centre des enjeux de la décentralisation et de la gouvernance territoriale. Jusqu'ici, la gestion des déchets incombait à l'Etat central. De plus en plus, on observe dans de nombreux pays africains un transfert progressif de la gestion de ce service de base aux collectivités territoriales décentralisées. Le présent dossier fait le point de situation de la décentralisation en Afrique et questionne le financement de la propreté des villes qui en est le corollaire.

- 12 La décentralisation, une question de définition *Janvier NGWANZA OWONO*
- 13-14 Afrique, les petits pas de la décentralisation *Jean-Célestin EDJANGUE*
- 14 l'Afrique, les petits pas de la décentralisation *Jean Loïc AMOUGOU*
- 15 Cameroun, les municipalités compétentes pour assurer la propreté
Boris NGOUNOU
- 16-17 Waste management in Cameroon: a new policy perspective?
Jator NJENYU
- 17-18 Gabon, la gestion des déchets ménagers transférée aux municipalités *Jean Loïc AMOUGOU*
- 19 RDC, la gestion des déchets, une cause nationale *JEric Vincent FOMO*
- 20-21 Ghana, un modèle de décentralisation en matière de gestion des déchets *JEric Vincent*
- 23-24 Burkina Faso, la décentralisation, un défi quotidien
Jean-Célestin EDJANGUE





26

Ça va se jouer entre Yaoundé, Douala et Limbé : des villes qui accueillent de grands événements sportifs.

26-28

Evènement

1. Cameroun, lancement d'un concours des quartiers et des villes les plus propres *Jean Loïc AMOUGOU*
2. Douala accueille les activités de la JMh 2020 *Boris NGOUNOU*
3. Togo, le mix énergétique récompensé *Eric Vincent FOMO*

29-30

Regards

L'Afrique, un marché d'avenir pour l'énergie dite propre ?
Jean-Célestin EDJANGUE



31

31

Portrait

Rose Christiane Ossouka Raponda *Janvier NGWANZA OWONO*

ROSE CHRISTIANE OSSOUKA RAPONDA

Nommée le 16 juillet dernier à 56 ans comme Première ministre, l'ancien édile de Libreville formée à la finance et ayant une expérience solide au gouvernement charrie beaucoup d'optimisme et est déterminée à rentrer définitivement dans l'histoire de son pays et même au-delà.

32

Carte postale

ACCRA (GHANA)

32



ACCRA

33

Note de lecture

Réflexions environnementales, et si on associait l'Afrique ? *Eric Vincent FOMO*

34

Forum des lecteurs

NGOUACHE CONTINUE DE PANSER SES PLAIES

Les survivants de la catastrophe reprennent peu à peu goût à la vie. La mairie de la ville veut ériger un site touristique et de recueillement sur ce lieu qui se vide progressivement de ses habitants.

Eric Vincent FOMO

Un an après le drame de Gouache, une guerre d'usure demeure vivace sur le site qui a emporté 43 vies humaines. D'un côté, les autorités administratives et municipales qui veillent afin d'éviter toute nouvelle occupation.

De l'autre côté, des anciens habitants qui usent de stratagèmes subtils pour progressivement se réinstaller. D'où les opérations coup de poing souvent menées pour déloger les récalcitrants. Le 14 juillet dernier, une soixantaine de maisons abritant 75 ménages environ ont été détruites. Une opération coup de poing menée par les autorités avec en tête le gouverneur de l'Ouest Augustine Awa Fonka. Cette opération de déguerpissement forcée fait suite à une multitude de mises en garde non respectées par ces derniers, précisera Chaïbou, le préfet de la Mifi.

Daniel Ndefonkou, le maire de la commune de Bafoussam III et Roger Tafam, le maire de la ville de Bafoussam qui ont mobilisé l'artillerie lourde ayant permis cette destruction vont déplorer « l'inconscience » des habitants qui continuent de vivre dans cette zone à risque. Le gouverneur Augustine Awa Fonka, a, lui, insisté sur la nécessité de déguerpir au plus vite ces récalcitrants afin d'éviter un Gouache 2 avec de nouveaux désastres. Ce d'autant plus que la nature s'annonce très rude cette année avec une forte pluviométrie qui devrait entraîner d'autres catastrophes naturelles, selon des données fournies par le 11^e bulletin saisonnier de l'Observatoire national des changements



climatiques du Cameroun (Onacc). A travers un communiqué signé le 10 juillet 2020, le gouverneur de l'Ouest a sensibilisé les populations afin qu'elles évitent les zones à risque telles que « les marécages, les flancs des collines ou de montagnes, et toutes autres zones où la texture du sol est dominée par le sable ou l'argile et à prendre des mesures adéquates pour éviter toute conséquence désastreuse pouvant survenir du fait des longues pluies annoncées ». Ces mêmes populations étaient aussi invitées à réduire autant que possible les flaques d'eau autour des habitations. Ce communiqué accompagné des opérations de déguerpissement, ont permis d'éloigner au maximum les habitations de la zone sinistrée. Les flancs des montagnes qui s'étaient écroulés, s'observent à vue d'œil, et rappellent au bon souvenir, le drame qui s'est déroulé au soir du 28 octobre 2019 et qui a engendré la mort de 45 personnes et la destruction de 236 maisons appartenant à 178 propriétaires pour près de 150 familles dans la rue.

Perspectives

Sur le lieu du drame à Gouache, le maire de la ville de Bafoussam, Roger Tafam, compte ériger une tour, une stèle avec les noms des 45 personnes décédés lors de la catastrophe, et transformer tout le site en mini forêt zone touristique. Cet important projet se justifie par le fait qu'avec les nouvelles routes bitumées dans le cadre des préparatifs de la CAN, un nouveau Bafoussam doit émerger. Une ville où l'accès est facilité dans les quartiers, où on trouvera des jardins avec des fleurs, bref, une ville attirante. « Une ville ne doit pas être seulement construite avec des bâtiments. Une ville doit être oxygénée avec des fleurs qui donnent la gaité et la beauté », relate-t-on à la mairie de la ville. Sur le site de recasement (17 hectares) des sinistrés à Loumgoou et Latsit (Bafoussam III), peu à peu, plusieurs familles érigent leurs domiciles et s'y installent. Un partenaire d'une société de téléphonie mobile, va construire un centre de santé public sur ce site dans les deux prochains mois.

France

LES CONCLUSIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE DIVISENT

Les 150 citoyens réunis pour plancher sur le climat ont rendu leur feuille de route, en juin dernier, après plusieurs neuf mois de réflexion et d'échange. 146 des 149 propositions présentées ont été adoptées

par le président Emmanuel Macron comme matrice de la politique française pour lutter contre le réchauffement climatique. Objectif, réduire de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Jean-Célestin EDJANGUE à Paris



La méthode n'est pas inédite. La Convention citoyenne, qui a réuni 150 citoyens tirés au sort pour plancher sur le climat, d'octobre 2019 à juin 2020, emprunte beaucoup au Grenelle de l'environnement, un ensemble de rencontres politiques organisées de septembre à décembre 2007, en France, dans l'optique de prendre des mesures nécessaires en matière environnementale. Mais, la Convention citoyenne, née du Grand débat national voulu par le président de la République, en pleine tourmente de la crise des « Gilets jaunes », pour « permettre à tous les citoyens de s'exprimer sur les sujets essentiels pour la France », a été moins politique, au sens politique du terme, totalement et sincèrement dédiée à la gestion des affaires de la cité sur le climat.

« Un échantillon trié sur le volet »

La Convention citoyenne pour le climat a rassemblé un échantillon de citoyens représentatifs de la population française (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, lieu de résidence...) avec l'ambition de permettre l'émergence de propositions concrètes en faveur de l'environnement et de la transition écologique. Après neuf mois de discussions, les 150 membres de la Convention citoyenne ont rendu leur verdict, dans le contexte des élections municipales qui ont propulsé l'écologie en première ligne, les plus grandes mairies françaises ayant viré au vert : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg... Ce qui a rendu l'exigence écologique encore plus vivace. Les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, publiées en juin dernier, répondent à un objectif

précis : réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990), dans un esprit de justice sociale. Quant à ce qu'advient de ces propositions, Emmanuel Macron, a indiqué devant les 150 citoyens volontaires, le 29 juin, que « elles seraient intégrées à un grand projet de loi à la fin de l'été, et que certaines pourraient être tranchées directement par les Français lors de deux référendums distincts ». Mais il n'est pas question de consigner la totalité des propositions avancées. Trois des 146 mesures validées par l'Élysée ont déjà été écartées : les 110 km/h sur les autoroutes, la taxe sur les dividendes, la modification du préambule de la Constitution et veut en « affiner » d'autres, nourrissant la crainte d'une édulcoration. Quant à la question de savoir si ces propositions peuvent vraiment avoir un impact sur

le climat, on a un début de réponse. Dans un article en ligne, paru dans le monde.fr, le 10 juillet 2020, des experts tentent d'évaluer l'impact de certaines des mesures sur le climat en reprenant la gradation réalisée par Quentin Perrier, un des experts du groupe d'appui, et qui a été publiée dans le rapport final de la Convention : « impact fort », « moyen », « faible » ou « non évaluable ». Un premier chiffrage d'Institut de l'économie pour le climat, indique que les 146 propositions des citoyens représenteraient un coût net d'environ 6 milliards d'euros par an pour les finances publiques.

« Un rapport de 600 pages avec des réactions mitigées »

Certes nombre des hommes politiques et des organisations de la société civile, en France, accueillent très favorablement le travail réalisé par les 150 citoyens tirés au sort. Alors que d'autres dénoncent des propositions au ras des pâquerettes. Côté pile, Elisabeth Borne, alors ministre de la transition écologique et solidaire, qui n'a pas caché sa joie en recevant le 21 juin dernier, le pavé de 600 pages consignant les 149 propositions. « Votre ambition donne de la force à la ministre de l'écologie que je suis. Vous répondez avec force à tous ceux qui doutent de la démocratie participative », a-t-elle indiqué, ajoutant au sujet des propositions de référendum : « Quand il s'agit de transformation forte, il est important de s'assurer qu'il y a une adhésion des Français ». Coprésident du groupe Ecologie, démocratie, solidarité (EDS) et député de Maine-et-Loire, Matthieu Orphelin, a souligné l'originalité de la méthode et « salué un très bel exemple d'intelligence collective et un impressionnant travail cohérent et véritable démocratie inclusive. Ce peut être un premier levier pour amorcer la mutation écologique tant attendue. Il y a, pour le gouvernement, une opportunité à saisir pour sortir du cercle de la défiance »¹. Et d'interpeler la classe politique dont il pense qu'il revient maintenant aux responsables « de



faire leur part du travail en concrétisant les mesures de la convention. L'enjeu pour la majorité, désormais, c'est d'être capable d'assumer ce nouveau modèle de société ». Matthieu Orphelin en appelle à « une grande loi climat qui reprendrait la globalité des conclusions de la convention citoyenne et qui pourrait rassembler les parlementaires les plus progressistes ».

Côté face, des experts émettent des réserves sur certaines des idées avancées en guise de propositions. Ainsi en est-il de l'ancienne ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, membre du groupe EDS et députée des Deux-Sèvres. « Les 150 mesures sont précises, rédigées, elles sont un point d'appui et mettent les politiques, les parlementaires au pied du mur. Le risque, c'est que le gouvernement fasse le tri et écarte les plus ambitieuses. Un bon exemple est la proposition des citoyens d'un moratoire et d'une renégociation du CETA (Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada ndr) ». Elle poursuit : « On peut regretter certains points faibles, comme sur les pesticides, la proposition sur cette question n'étant pas à la hauteur de la gravité du sujet. Il est dommage aussi qu'ils n'aient pas eu les moyens de chiffrer précisément les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'entraîneraient leurs propositions, pas plus que leur coût ». Quant à Arnaud Gossement, avocat en droit de l'environnement, il critique le dispositif qui a tout fait pour éluder les questions qui dérangent, se disant « très étonné que la quasi-totalité des sujets qui fâchent ait été

mise de côté », déplorant par ailleurs que la fiscalité n'ait pas été envisagée de manière globale et la question de la taxe carbone soit absente des propositions. « Au final, ce rapport s'assimile à un catalogue de bonnes intentions avec pour seul effet de simplifier un sujet complexe, celui de l'écologie ».

Enfin, si les ONG applaudissent le rapport, elles tempèrent néanmoins leur enthousiasme en indexant le manque d'ambition de certaines propositions. « Ces mesures ne sont pas forcément nouvelles, mais les citoyens de la convention ont eu à cœur d'articuler les questions sociale et climatique avec, par exemple, la nécessité de subventions pour les familles les plus modestes, prenant en charge la totalité des travaux de rénovation thermique », constate Anne Bringault, membre du Réseau action climat. L'ONG Greenpeace relève d'autres maillons faibles dans les propositions avancées : « ces neuf mois de travaux ont montré qu'il était tout à fait possible de se retrouver sur des mesures ambitieuses pour le climat en intégrant la justice sociale, à contre-courant de la politique gouvernementale ». Le Medef, le patronat français, a salué le « sérieux » du travail de la convention citoyenne, même s'il juge « extrêmes » certaines des mesures.

L'idée d'une Convention citoyenne pour réfléchir sur le climat est louable. Elle procède de la volonté d'associer davantage les populations à la prise de décisions favorisant le vivre ensemble et la sauvegarde de l'environnement. Mais, le tirage au sort effectué pour trier sur le volet des citoyens ayant droit d'apporter leur contribution à la politique de gestion des affaires de la cité, est contestable. Il élimine de fait une partie non négligeable des propositions potentielles qui auraient pu être avancées par ces citoyens. Reste, surtout, à attendre pour savoir si les mesures adoptées ne finiront pas, comme d'autres, dans les tiroirs de l'administration publique sans jamais être appliquées.

¹ le monde.fr du 22 juin 2020

Covid-19

L'IMPACT DES MESURES BARRIÈRES ET DU CONFINEMENT

Bien que le virus de la Covid-19 soit toujours présent à travers le monde, le confinement et le respect des mesures barrières ont eu un effet décisif sur le ralentissement de sa propagation. Les pays ou les entreprises dans lesquels ces

mesures continuent d'être respectées observent depuis près de deux mois, une baisse considérable du taux d'infection au Covid-19. L'exemple du Cameroun et même celui de l'entreprise Hysacam, peuvent être considérés comme des cas d'école.

Boris NGOUNOU

L'efficacité du confinement et des mesures barrières de lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) est vérifiable à travers le monde. À Yaoundé la capitale du Cameroun, Hysacam demeure sans infection au Coronavirus malgré son taux d'exposition élevé. C'est l'entreprise qui assure la collecte et le traitement des ordures ménagères dans la ville et dans près de 16 autres au Cameroun, avait lancé un protocole de sécurité sanitaire a en son sein, quelques semaines après le dépistage du premier cas de Covid-19 au Cameroun, le 6 mars 2020. Pour protéger non seulement ses éboueurs, mais aussi les ménages qui sont eux aussi au contact des déchets (potentiel vecteur du virus), l'entreprise renforcé la protection des éboueurs, suspendu le tri des déchets dans sa décharge, et ses près de 400 bacs à ordures sont systématiquement lavés et imprégnés de désinfectant lors de leur passage à la décharge.

Sur le plan national, les mesures barrières adoptées le 17 mars 2020 par le gouvernement ont consisté entre autres à la fermeture des écoles, des débits de boisson au-delà de 18 heures, l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes. Même si l'application de ces mesures gouvernementales ne permettra pas de stopper la circulation du virus, elle ralentira tout de même sa vitesse de propagation.



Car l'assouplissement de ces mesures, décidé le 30 avril 2020 par le président de la République, à travers notamment la réouverture des débits de boisson au-delà de 18 heures, va provoquer une accélération de la propagation du virus. Les nouveaux cas d'infection par jour sont ainsi passés d'une moyenne de 80 pendant l'application intégrale des mesures barrières, à plus 400 nouveaux cas de contamination après l'assouplissement desdites mesures.

Le confinement aurait sauvé plus de 60 000 personnes en France, en un an

Dans les pays européens où le confinement a été instauré, la limitation de la propagation du virus a été davantage remarquable. Selon des chiffres publiés en juin dernier par le gouvernement français, le maintien des populations dans les

domiciles aurait permis de sauver plus de 60 000 vies sur un mois, à travers l'hexagone.

De plus en Allemagne, une étude menée par des chercheurs de l'Institut Max Planck et de l'Université de Göttingen a permis de modéliser les impacts des mesures sanitaires et du confinement sur la lutte contre le Coronavirus. L'analyse a d'abord révélé que l'annulation des grands rassemblements et la fermeture des écoles n'ont pas été suffisantes pour infléchir la courbe de décès de manière importante. En revanche, la troisième mesure, à savoir le confinement, a apporté un changement crucial dans l'évolution positive du taux de propagation dû à la Covid-19.

Selon ces chercheurs, bien que l'étude ait été réalisée en Allemagne, ses résultats peuvent être transposables à d'autres pays ou régions du monde.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CONVENTION CITOYENNE SUR LE CLIMAT

La Convention citoyenne sur le climat a présenté le 21 juin dernier au président français Emmanuel Macron son rapport final après plusieurs mois de discussions. Une expérience pionnière qui se cristallise en 149 propositions pour lutter contre la crise climatique.

Janvier NGWANZA OWONO



Il y a huit mois, le gouvernement français d'Emmanuel Macron a lancé une initiative pionnière : choisir 150 personnes par tirage au sort pour délibérer sur les mesures nécessaires pour contenir le réchauffement climatique. Après sept séances et de nombreuses heures de discussion, la Convention citoyenne sur le climat a livré le 21 juin 2020 un rapport de plus de 600 pages pour « changer profondément la société ». Un travail que le Président Emmanuel Macron s'est engagé à respecter et qui pourrait impliquer une modification de la Constitution par référendum.

L'objectif de cette Convention ne saurait être plus large et plus complexe : proposer une série de mesures qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre françaises d'au moins 40% d'ici 2030 tout en essayant de parvenir à une plus grande justice sociale dans la transition écologique. En fait, l'assemblée était en grande partie une réponse politique du gouvernement d'Emmanuel Macron aux protestations des « gilets jaunes », dont la plainte initiale était une initiative du gouvernement d'augmenter le prix du carburant, qui affectait principalement les habitants des petits villages où l'utilisation de la voiture est à de nombreuses reprises indispensable.

Pour cette raison, le gouvernement a décidé que la meilleure voie à suivre était que ce type de mesure ait une plus grande légitimité par la participation. La Convention citoyenne sur le climat a théoriquement l'avantage de présenter des idées et des propositions qui reflètent largement la structure, la composition sociale et la répartition géographique des français entre 16 et 80 ans. Et l'un des principaux axes autour desquels évoluent les propositions de la Convention

citoyenne est précisément cette mobilité durable qui a déclenché les manifestations de l'année dernière.

Même ainsi, certaines des propositions dans ce domaine risquent de provoquer autant de division que l'augmentation du prix du carburant. Par exemple, la réduction de la vitesse routière des 130 kilomètres à l'heure actuels à 110, a finalement été approuvée avec 60% des voix et a déjà attiré la colère des associations d'automobilistes. Un autre aspect qui peut susciter la controverse est la proposition d'augmenter les taxes sur les véhicules les plus polluants. Mais il y a aussi eu des mesures susceptibles de générer un consensus, comme le développement de prêts sans intérêt par l'Etat pour financer l'achat de véhicules propres.

Dans tous les cas, la logique générale est de limiter au maximum la circulation des automobiles. À cette fin, la Convention citoyenne appelle également à une révision du système de compensation kilométrique de l'impôt sur le revenu pour favoriser les voitures moins émettrices de gaz à effet de serre et interdire en quelque sorte la circulation des véhicules les plus polluants dans les centres villes. Par ailleurs, les 150 citoyens proposent la création de parkings plus périphériques dans les villes qui évitent l'entrée de voitures dans le centre et une augmentation de la dotation du Fonds pour les vélos jusqu'à atteindre 200 millions d'euros par an, pour encourager avant tout la construction de voies réservées aux cyclistes.

Modifier la Constitution

Les propositions incluent également la soumission à un référendum de l'inclusion de la lutte contre les changements

climatiques dans la Constitution, ce qui impliquerait la création d'une « haute autorité » juridique indépendante, chargée de faire respecter les « limites planétaires » considérées comme durables pour la survie de l'humanité, comme le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius. Ils demandent également la création d'un crime d'« écocide », qui serait inscrit en droit français pour sanctionner les atteintes graves à l'environnement.

La ministre française de la Transition écologique, Elisabeth Borne, a reçu les propositions au nom de l'exécutif, les remerciant pour leur ambition. « Le président de la République prépare une reconstruction économique, écologique et solidaire. Ce travail sera au cœur du projet », a expliqué le ministre, assurant « qu'il n'y aura pas de tabous » dans le débat gouvernemental.

Reste à savoir maintenant quel genre d'accueil le Président Emmanuel Macron va donner à toutes ces propositions dans un contexte économique et social qui en raison de crise mondiale de COVID19 est loin d'être favorable à l'introduction de mesures drastiques. Malgré le fait que le président français a promis de prendre en compte les propositions de ce panel et affirmé que le contenu de la convention « sera soumis sans filtre au vote du parlement, au référendum ou à l'application réglementaire directe », il y a désormais des doutes sur la véritable ambition du Président Emmanuel Macron dans le contexte actuel. Ce ne sera pas une tâche facile. Quoiqu'il en soit, pour s'assurer que le gouvernement prend les propositions au sérieux, les membres de la Convention ont annoncé la création d'une association, dénommée « Les 150 », qui garantira la mise en place de toutes les mesures.

DOSSIER

LA PROPRETÉ, UN LIANT SOCIAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La gestion des déchets en Afrique est au centre des enjeux de la décentralisation et de la gouvernance territoriale. Jusqu'ici, la gestion des déchets incombait à l'Etat central.

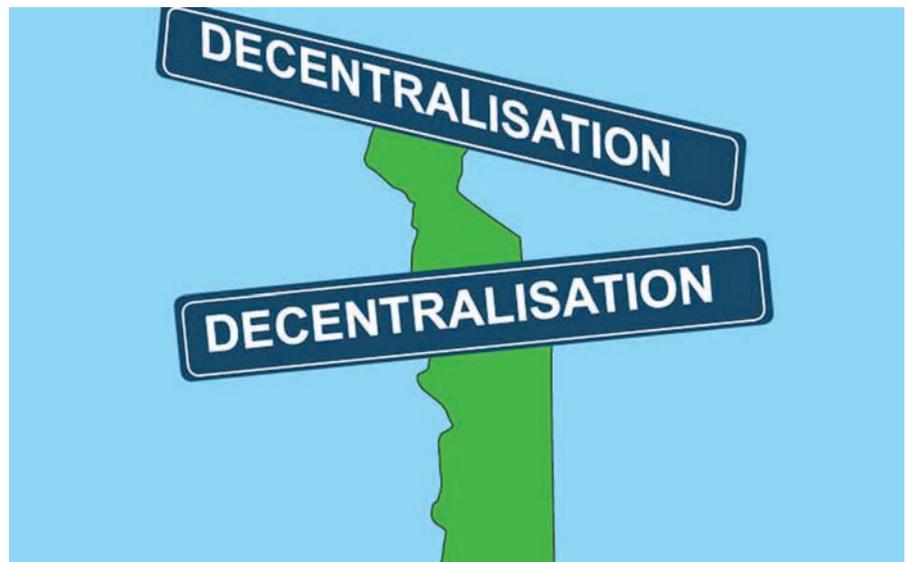
De plus en plus, on observe dans de nombreux pays africains un transfert progressif de la gestion de ce service de base aux collectivités territoriales décentralisées.

Le présent dossier fait le point de situation de la décentralisation en Afrique et questionne le financement de la propreté des villes qui en est le corollaire.



LA DÉCENTRALISATION, UNE QUESTION DE DEFINITION

La décentralisation est un concept complexe à multiples facettes. La décentralisation fait généralement référence au transfert de l'autorité et de la responsabilité des fonctions publiques du gouvernement central aux gouvernements locaux ou aux organisations gouvernementales quasi indépendantes et/ou au secteur privé.



Janvier NGWANZA OWONO

Différents types de décentralisation doivent être distingués car ils ont des caractéristiques, des implications politiques et des conditions de succès différentes.

Les types de décentralisation comprennent la décentralisation politique, administrative, fiscale et commerciale. L'établissement de distinctions entre ces différents concepts est utile pour mettre en évidence les nombreuses dimensions d'une décentralisation réussie et la nécessité d'une coordination entre elles. Néanmoins, il existe clairement un chevauchement dans la définition de l'un de ces termes et les définitions précises ne sont pas aussi importantes que la nécessité d'une approche globale. La décentralisation politique, administrative, fiscale et commerciale peut également se manifester sous différentes formes et combinaisons d'un pays à l'autre, au sein des pays et même au sein des secteurs.

Dans des conditions appropriées, toutes ces formes de décentralisation peuvent jouer un rôle important dans l'élargissement de la participation aux activités politiques, économiques et sociales dans les pays en développement. Là où elle fonctionne efficacement, la décentralisation contribue à atténuer les goulots d'étranglement dans la

prise de décision qui sont souvent causés par la planification et le contrôle par le gouvernement central des activités économiques et sociales importantes. La décentralisation peut aider à réduire les procédures bureaucratiques complexes et elle peut accroître la sensibilité des responsables gouvernementaux aux conditions et aux besoins locaux. En outre, la décentralisation peut aider les ministères nationaux à atteindre un plus grand nombre de zones locales avec des services ; permettre une plus grande représentation politique de diverses politiques, ethnies, religions, et les groupes culturels dans la prise de décision ; et décharger les hauts responsables des ministères centraux des tâches « courantes » pour se concentrer sur la politique.

Dans certains pays, la décentralisation peut créer une concentration géographique au niveau local pour coordonner plus efficacement les programmes nationaux, étatiques, provinciaux, de district et locaux et peut offrir de meilleures opportunités de participation des résidents locaux à la prise de décision. La décentralisation peut conduire à des programmes plus créatifs, innovants et réactifs en permettant une «

expérimentation » locale. Elle peut également accroître la stabilité politique et l'unité nationale en permettant aux citoyens de mieux contrôler les programmes publics au niveau local.

Toutefois, la décentralisation n'est pas une panacée. Elle présente des inconvénients potentiels. La décentralisation n'est pas toujours efficace, en particulier pour les services de réseau standardisés et courants. Cela peut entraîner la perte d'économies d'échelle et de contrôle sur les ressources financières limitées par le gouvernement central. La faiblesse des capacités administratives ou techniques au niveau local peut entraîner une prestation de services moins efficace et moins efficiente dans certaines régions du pays. Les responsabilités administratives peuvent être transférées aux niveaux locaux sans ressources financières adéquates et rendre plus difficile la distribution ou la fourniture équitable des services. La décentralisation peut parfois rendre la coordination des politiques nationales plus complexe et permettre aux élites locales de s'approprier des fonctions. En outre, la méfiance entre les secteurs public et privé peut saper la coopération au niveau local.

Afrique

LES PETITS PAS DE LA DÉCENTRALISATION

Le transfert des pouvoirs de l'Etat central aux collectivités locales, en Afrique, s'est formalisé avec le vaste mouvement de contestation politique et sociale, au lendemain de la chute du mur de Berlin. Mais sa réalité reste inachevée dans nombre des pays du berceau de l'humanité.

Jean-Célestin EDJANGUE

La décentralisation est une politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités territoriales (communes, départements, régions) ou des institutions publiques pour leur conférer un pouvoir juridique et une autonomie en matière de gestion des finances. Cette opération de transfert des attributions, permet à l'Etat qui en demeure le régulateur, de déconcentrer ses administrations en les rendant plus proches des administrés. Il y a donc, au moins en théorie, un souci d'efficacité de la gestion des affaires courantes qui n'est pas toujours visible dans la réalité quotidienne.

« Démocratie et gouvernance de proximité »

Dans un ouvrage collectif¹, paru en 2009, un chapitre est consacré à l'introduction de la décentralisation en Afrique, sous le titre « **La décentralisation en Afrique, un état des lieux des recherches en sciences sociales** ». L'auteur du texte, Mahaman Tidjani Alou², indique que le transfèrement des pouvoirs de l'Etat central vers des collectivités territoriales, dans le berceau de l'humanité, est intimement lié à l'évolution politique des régimes, avec le vent de l'Est qui a débouché sur la destruction du Mur de Berlin en 1989 et, surtout, l'instauration du multipartisme dans le creuset des civilisations. « *L'enclenchement des processus démocratiques en Afrique au cours des années 1990 a conduit les États africains à s'engager dans des processus de décentralisation et favorisé de ce fait le renouvellement des questionnements sur cette question dans les milieux académiques qui la reconnaissent comme digne d'intérêt dans l'étude de l'organisation de l'État* ». Le texte précise par ailleurs, le sujet étant relativement nouveau comme champ d'étude, qu'il est abordé sous un angle un peu conventionnel. « **La décentralisation est considérée, à bien des égards, dans sa forme hybride, associant l'existence de collectivités territoriales à des autorités nommées par l'administration** ».



Les revendications démocratiques et l'organisation de grandes conférences nationales au début des années 90, en Afrique de l'Ouest au Bénin, au Burkina Faso, au Mali ou encore en Afrique centrale au Congo, Cameroun, Gabon, par exemple, ont débouché sur la mise sur pied des administrations locales libres, qui étaient parmi les aspirations les plus fortes des populations. De nombreuses études, notamment anthropologiques, ont montré que la création de nouvelles opportunités politiques au niveau local a permis la régulation des concurrences entre élites et que la révision à la baisse des Etats, du fait de l'ajustement structurel, avait rendu plus difficile les perspectives d'insertions dans le pouvoir politique central.

Parfois, la décentralisation a aussi été une des modalités de sortie de conflits régionaux et de guerres civiles par la création de nouveaux modes de participation politiques par strates dans l'administration du pays. Enfin elle constitue une façon de rééquilibrer des dynamiques territoriales survalorisant les métropoles et les grandes villes au détriment d'immenses zones rurales enclavées, sous-exploitées et sous-administrées, qui concentrent souvent la somme des maux dont souffrent les citoyens les plus défavorisés du pays. La Charte africaine des valeurs et

principes de la décentralisation, gouvernance locale et du développement local, signée le 27 juin 2014 à Malabo, en Guinée Equatoriale, dans l'esprit de la déclaration de Yaoundé, adoptée par les ministres africains responsables de la décentralisation et du développement local, le 29 octobre 2005, et conformément au Conseil exécutif de l'Union africaine du 28 janvier 2012, à Addis-Abeba, en Ethiopie, marque la détermination de l'institution « à promouvoir les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance territoriale et du développement local en Afrique comme préalable à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des peuples du continent ». Le document insiste sur le préambule : « les gouvernements locaux ou les autorités locales sont les piliers de tout système de gouvernance démocratique ».

« Un héritage de l'Etat colonial »

A vrai dire, de nombreux Etats de l'Afrique subsaharienne, disposaient d'un système de gestion de la cité qui impliquait déjà une sorte de décentralisation. C'est ce que soutient Ousmane Syll, dans un mémoire de Master en Relations Européennes, soutenu à l'Université de Franche-Comté, Besançon, en octobre 2005, ►►

sous la direction du Professeur Jean-François Roulot, avec comme titre : « **Les échanges entre Collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne et l'Union européenne : une réussite si la condition de réciprocité est respectée** ». Dès son propos introductif, l'étudiant campe les enjeux de la décentralisation, notamment en matière de coopération internationale.

« Depuis la fin des années 80, la décentralisation est devenue une priorité politique affichée par de nombreux pays en développement. Elle est présentée comme une nouvelle voie pour bon nombre d'entre eux, longtemps sous un régime centraliste, comme un nouveau chemin de la démocratie et du développement. Elle est aussi perçue par les bailleurs de fonds qui ont conditionné leurs aides à celle-ci, comme une nécessité de la refondation de l'Etat, d'asseoir la démocratie sur des soubassements et d'accroître la participation des citoyens aux processus de développement et de décision. Il n'est en effet de programme de réduction de la pauvreté, première priorité des programmes des gouvernements des pays en développement, qui ne fasse de la décentralisation un passage indispensable ». Le mémoire souligne : « La décentralisation est aussi envisagée comme un corollaire du mouvement de démocratisation qui se généralise dans les années 90 en Afrique subsaharienne. Ainsi, avec la démocratisation en marche dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, elle est au cœur de toutes les réformes du secteur public et du débat sur le développement ». Pour Ousmane Syll, les relations internationales ont joué un rôle important dans la genèse et la mise en place de la décentralisation en Afrique. « Cette décentralisation a suscité le concours, dès ses prémices, des acteurs multilatéraux et bilatéraux de la coopération internationale, et surtout des collectivités locales du continent européen, à travers des interventions relevant du développement de l'administration municipale. Aujourd'hui, plus qu'hier, le processus de décentralisation continue de se mettre en place en Afrique

subsaharienne (...) En d'autres termes, les acteurs du développement en particulier les agences de coopération internationale ou bilatérale dans les Etats du Sud, considèrent la décentralisation comme un processus permettant de faire participer les populations dans l'élaboration et la gestion des politiques de développement qui concernent leur territoire ».

« Une institution à géométrie variable »

Surtout, l'étude réalisée par Ousmane Syll révèle différentes acceptions et diverses formes du terme décentralisation qui touchent les aspects politique, administratif et financier.

La décentralisation politique ou démocratique avec la cession des pouvoirs à des organes politiques à l'échelle du département, de la région ou de la commune. Condition sine qua non de sa mise en place, la préexistence du multipartisme et des instruments de gouvernance. Cette décentralisation peut être un puissant levier pour la participation active des citoyens dans les processus de prise de décisions pour l'administration locale. « La décentralisation politique devrait permettre aux citoyens de mieux connaître leurs administrateurs de proximité, mais aussi à ces derniers de mieux connaître les aspirations de leurs citoyens », pense Ousmane Syll, poursuivant : « D'une manière générale, la décentralisation politique exige des réformes constitutionnelles, ou statutaires, la création d'un système politique pluraliste, le renforcement de la législature et l'encouragement des groupes d'intérêt public ; ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, malgré des années de processus de décentralisation ».

La décentralisation administrative ou l'attribution de fonctions publiques déterminées à des niveaux en dessous de l'Etat, de responsabilités, ressources humaines et financières, pour une meilleure fourniture des services publics. Cette décentralisation administrative peut revêtir plusieurs formes depuis la déconcentration des pouvoirs, souvent considérée comme la forme de base de la décentralisation

administrative, jusqu'à la dévolution, forme la plus avancée, en passant par la délégation, qui apparaît comme la forme la plus aboutie de la décentralisation avec transfert par l'Etat central du pouvoir de décision et d'administration à des unités plus petites qui, in fine, lui rendent des comptes.

La décentralisation budgétaire ou financière, qui est en réalité un des aspects de la décentralisation administrative, donnant mandat aux administrations locales et organisations privées d'exercer les fonctions décentralisées. « Dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne lancés dans la décentralisation (Sénégal, Mali, Ouganda, Burkina Faso...), les collectivités locales ont le pouvoir de collecter les impôts, toutefois, leurs recettes fiscales sont si faibles et de leurs dépendances de subventions ou leurs dotations de gouvernement central est si forte que leurs initiatives sont largement influencées par l'autorité centrale. Cet état de fait encourage les collectivités locales à chercher des partenariats extérieurs-collectivités locales (coopération décentralisée), ONG, Agences de coopération bilatérale et multilatérale - qu'elles considèrent comme des sources de financement. Cette perception des partenariats rend presque impossible la réciprocité des échanges. », explique encore Ousmane Syll.

Ainsi donc, la décentralisation, en Afrique, qui s'est concrétisée dans le cadre des revendications démocratiques et le besoin manifeste des citoyens à participer directement à la gestion des affaires de la cité, tout en ayant un contrôle relatif de cette gestion, est en réalité un vieil héritage colonial. Nombre des régions sous administration coloniale bénéficiaient d'une forme d'autonomie des pouvoirs consentie par l'Etat central ce qui assurait à ce dernier de maintenir son rôle régalien. En France, c'est d'ailleurs le référendum sur la réforme du Sénat et la régionalisation, le 17 avril 1969, organisé conformément à l'article 11 de la Constitution de la V^e République, qui a poussé le Général de Gaulle, président de la République, à démissionner après la victoire du « non ».

1 *La politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, sous la direction de Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot, 372 pages, Collection hommes et société, éditions Karthala, 2009

2 Professeur agrégé de science politique à l'université Abdou Moumouni de Niamey où il assure les fonctions de doyen de la Faculté des sciences économiques et juridiques. En outre, il est chercheur au Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) de Niamey qu'il a dirigé au cours de ses six premières années. Il enseigne dans plusieurs universités européennes et participe à des programmes de recherche internationaux. Ses publications touchent aux questions de coopération internationale, de l'Etat, de la société civile, de la gouvernance démocratique et des pouvoirs locaux en Afrique de l'Ouest principalement au Niger.

Cameroun

LES MUNICIPALITÉS COMPÉTENTES POUR ASSURER LA PROPRETÉ

Au Cameroun, le nouveau code général des collectivités territoriales décentralisées élargit et renforce les compétences transférées aux communes dans plusieurs domaines, dont celui

de la gestion des déchets. À ce titre, les CTD sont responsables de la pré-collecte et de la gestion au niveau local des ordures ménagères.



Boris Ngounou

Promulgué le 24 décembre 2019, la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) au Cameroun est une aubaine pour la viabilisation du service de propreté au niveau local. Car en même temps qu'elle maintient les compétences transférées aux communes via la loi de 2004 portant orientation de la décentralisation, elle élargit celles-ci afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire agir de manière à donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité exprimés par les habitants.

Parmi les sept nouvelles compétences transférées aux communes, on distingue la troisième, qui confère aux mairies le devoir de la pré-collecte et de

la gestion au niveau local des ordures ménagères. À ce titre, les mairies doivent disposer des agents dont les missions sont les suivantes : collecter et enlever les déchets ménagers et assimilés, surveiller les risques liés à la circulation, à la collecte et au déchargement, identifier les dépôts sauvages, entretien et nettoyage du matériel de collecte.

Les CTD qui ont choisi de travailler avec Hysacam

Dans leur compétence locale en matière de maintien de la propreté, plusieurs communes et villes camerounaises ont opté pour le mode qui consiste à « faire faire ou contrôler ». Elles sont actuellement plus d'une vingtaine à avoir signé des partenariats avec Hygiène et salubrité du Cameroun (Hysacam).

La propreté urbaine étant un métier complexe, il exige des compétences diverses à la charnière de l'ingénierie urbaine et environnementale, Hysacam déploie son savoir-faire dans les villes (Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam, Ebolowa, Maroua, N'Gaoundéré, Bertoua, Kribi, Edéa, Limbe, Bamenda, Kumba) et dans les communes (de Sangmélina, de Buea, de Meyomessala, de Bangangté, de Bangou, de Saa et d'Obala). Son activité consiste à collecter et à traiter les déchets ménagers. Pour ce faire, Hysacam conçoit des circuits et organise la collecte, définie et assure la collecte des points de regroupement, organise et assure le balayage des rues, trottoirs, manuellement ou assisté mécaniquement.

WASTE MANAGEMENT IN CAMEROON: A NEW POLICY PERSPECTIVE?

Waste management and recycling are not at the forefront of the Central African country, but they are becoming increasingly important.

Jator NJENYU

Towns and cities in Cameroon exhibit the burdens of waste management which characterise so many African cities. Several factors including inadequate financial resources, low levels of enforcement of regulations and poor governance often lead to poor solid waste management services.

Solid waste management services are rudimentary; essentially collect and dump. Current regulations do not adequately address waste handling or disposal. There are inefficiencies in the implementation of waste management policy due to the devolved responsibilities between several governmental agencies and the local councils. The paper discusses some of these constraints and concludes with suggestions for improving the delivery of sustainable waste management solutions.

More waste creates more recycling

This article which features on the website of the Presidency of the Republic of Cameroon says economic growths as well as changing consumption and production patterns have resulted in rapid increments in generation and use of plastics in the Republic of Cameroon. According to scientists and the media, the annual consumption of plastic materials has increased tremendously, although exact figures are not available. The same applies to the plastic waste generation in the country. In Douala, with more than three million inhabitants the largest city of the country and its economic capital, plastic consumption has expanded much more than in other Cameroonian regions in consequence of rapid urbanization and economic development. "Due to the increase in generation, waste plastics are becoming a major stream in solid waste," Maria Atongajua from the International Institute of Tropical Agriculture, Cameroon, stated 2016 in an abstract in the context of the International Conference & Expo on Green Energy, Recycling & Environmental Microbiology in Atlanta (USA). "After food waste and paper waste, plastic waste is the third major constituent at municipal and industrial waste in Cameroon. Even the rural communities in Cameroon with low economic growth have started producing more plastic waste due to increased use of plastic packaging, plastic shopping bags, PET bottles and other goods/appliances using plastic as the major component." Owing to lack of integrated solid waste



management most of the plastic waste is neither collected properly nor disposed of in an appropriate manner to avoid its negative impacts on the environment and public health, she gave account. The plastic waste would be often the most visible component in waste dumps and open landfills in Cameroon. In her opinion, recycling can provide an opportunity to generate energy and resources.

According to a research article on "Municipal solid waste generation, composition and management in the Douala municipality" by Innocent Ndoh Mbue, Bitondo D (both from the University of Douala) and Balgah Roland Azibo (University of Bamenda), the amount of plastic waste disposed of was estimated at 441,817 tons in 2013, which would represent 15.4 percent of Douala's waste stream.

Plastic recycling

With regard to plastic recycling, there are some private initiatives in the Republic of Cameroon. One example is "Coeur d'Afrique", the association of retired Cameroonian professional footballer Roger Milla. As reported by the publication "Business in Cameroon", it intends to open this year in Douala another recycled plastic waste-based pavement production plant. The first plant was established in Yaoundé, the country's capital. It employed at the time 20 people permanently (and contributed to the creation of more than 300 indirect jobs in waste collection chain). The processed

plastic waste was used to produce ecologic pavements.

Another example is Namé Recycling, a Belgian-Cameroonian company, which started up a PET plastic recycling operation based in Limbé, in the South West of Cameroon. In June 2017, "Business in Cameroon" gave account, that the company extended its services to the city of Yaoundé, where plastic and packaging waste, generated by households and companies, is to be collected – and recycled into reusable products.

Nearly one year later, in April 2018, it has been released that Namé Recycling will recycle all the plastic waste, which the brewing company Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC) produces in the country. SABC also informed that this year its objective is to recycle 30 million plastic bottles (three times the volume recycled in 2017). "The second phase is about domestic wastes. Objective: recover 80 percent of the bottles produced", the group was cited.

E-waste

According to a study from the University of Maroua, published in 2014, the awareness of e-waste in the country is low despite increasing dependence on modern technologies that generate e-waste. The author, Cornelius Tsamo, conducted a survey of 33 EEE (electrical or electronic equipment) repair workshops and the responsible bodies regarding waste management in the town of Maroua, located

in the Far North Region of Cameroon. The analysis revealed that 1,628 different e-waste items were found with an average flux rate of one to four items per week. Only six percent of items brought to the workshops could be repaired. More than 90 percent of the equipment would enter the e-waste stream, he stated. "The majority of the waste is stored in the workshops, and parts recycled when necessary. 87.9 percent of those manipulating these e-waste items do so without any protection, as 12 percent of them are aware of the toxicity of these wastes. The local councils have no e-waste management plan as no legislation exists to that effect. There is complete lack of awareness on this type of waste to the public as well as the main actors that should be responsible for their management stemming from poor policy and regulatory systems," Cornelius Tsamo wrote in 2014. In this field, the situation changes too. MTN Cameroon – part of the MTN Group (Mobile Télécommunications Network) – and Sweden-based technology and services provider Ericsson have been working together in 2017 under the Product Take Back program (E-waste take back) to minimize the potential environmental impact associated with the disposal of decommissioned electrical equipment. It has been reported in December 2017 that Ericsson has gathered 53 tons of waste in Cameroon and sent this amount to its recycling partner in South Africa. The E-waste initiative was introduced to MTN Cameroon as part of Ericsson's modernization project with MTN. The project involved expanding both the core and RAN (Radio Access Network) for MTN Cameroon. On the radio side, it included 3G (a third-generation [3G] wireless standard) expansion on 80 sites and LTE (Long Term Evolution, a mobile communications standard) expansion on 52 sites. Throughout the program, four 40-foot containers have been loaded with equipment at MTN Cameroon's warehouse facilities in Yaoundé and then transported by sea to the Ericsson-approved recycling partner in Durban, South Africa. There, the equipment was sorted and dismantled for the final recycling step. According to Ericsson Cameroon, the recycling rate is 98 percent of all materials.

Cameroon's waste management

The global initiative for sustainable development marked by the Rio Summit in 1992 and the aims of Agenda 21 led to a regulatory framework of waste management in the Republic of Cameroon, Veronica Ebot Manga (University of Buea), Osrice Tening Forton (African Development Bank) and Adam D. Read (University of Northampton) stated in an article, published in 2008. As reported, a Ministry of Environment and Forestry (today: Ministry of Environment, Nature Protection and Sustainable

Development) www.minep.gov.cm, responsible for guidance on waste legislation) was established and a National Environmental Management Plan developed in 1992. But over time the relevant ministerial departments have been transformed (separated or merged) into different ministries "which have devolved powers related to waste management". However, this is not the only reason, why much of the country's municipal solid waste management practices have remained unaffected. Waste management is still regarded as an activity which is centred upon collect and dump somewhere else, the authors described the situation. "This reality is in stark contrast with current legislation and regulations that are framed within the formal policy goal of environmental sustainability." While the policy framework would set out strategies to protect environmental resources and promote materials conservation through safe disposal and materials recovery respectively, "poor waste collection and indiscriminate as well as improper disposal dominate local Municipal Council practices," the authors found. "Failures in the implementation of adequate policies at the local level have been attributed to factors such as lack of funding, low staffing levels, political interference, implementation of inappropriate technologies and relative cost." One reason was the number of actors. According to the information, several ministerial departments have mandates to implement solid waste management regulations; the highest body responsible for municipal solid waste management is the Inter-Ministerial Commission for Municipal Waste Management in Cameroon. This range of responsible bodies would lead to inefficiencies, as "the current regulatory system relies on a top-down approach to decision making wherein the ministerial departments are able to exercise control over local councils which have limited autonomy. This results in decisions that reflect political inclinations rather than scientific reality." The amount of domestic waste, generated by about 23.5 million Cameroonians (estimation in 2016), can only be estimated: Experts speak of 5.5 million tons a year – or 16,000 tons a day (five to eight percent of this quantity is assumed to be plastic waste). The country's major waste management contractor is the Cameroon Hygiene and Sanitation Company (Hysacam). The private firm was founded in 1969, is based in Douala and Yaoundé and handled in 2017 waste management services in 17 cities throughout the country for 15 million Cameroonians; Hysacam collected over 1.5 million tons of waste a year or 4,000 tons a day. According to the information supplied, the company operates right across the waste management chain, from collection to processing, employs 4,000 people and has a fleet of several

hundred trucks.

Actions to protect the environment

At the Paris Climate Change Summit in 2015, Cameroon's President Paul Biya reaffirmed the country's engagement to reduce greenhouse emissions by 32 percent by 2035. In August this year the online publication "Cameroon Report" informed, that the Ministry of Environment, Nature Protection and Sustainable Development sanctions some 395 companies for violating environmental laws. The list includes companies illegally importing hazardous waste into the country as well as businesses using and distributing non-biodegradable plastics, to name but a few categories. With regard to plastics, the "government has embarked on several sensitization campaigns to protect the environment, especially from dangers caused by the use and disposal of plastic waste which constitutes ten percent of the six million tons of plastic waste disposed of nationwide every year," the "Cameroon Report" wrote. "During the commemoration of this year's edition of the World Environment Day, the Minister of Environment, Nature Protection and Sustainable Development, Hele Pierre reiterated government's resolve to end the use of non-biodegradable plastics. He also said people circulating and encouraging the use of such plastics will be hunted down, noting that inspections are being carried out while customs officers are also preventing the importation of such plastics."

Business opportunities

According to the forecast of the International Monetary Fund (IMF), Cameroon's Gross Domestic Product (GDP) should grow 4.0 percent in 2018. This was confirmed by an assessment from the global credit insurer Coface (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) the "African Business Magazine" reported in April this year and stated that the company was "counting on infrastructure, energy and the food business to stimulate Cameroon's growth in 2018". Furthermore, there is a program for economic emergence by 2035. The Presidency of the Republic of Cameroon informs on its website that the President of the Republic, Paul Biya, has transformed the country into a work site for economic emergencies. In the face of the challenges, all Cameroonians are invited to develop Cameroon. "Economic Emergence also requires opening up to partners and foreign investors willing to support our development," the information said. In this regard, major structuring projects being executed throughout the country would be "key levers". One major sector is the agricultural and environmental pole; its aims include environmental protection and ecosystems preservation.

Gabon

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS TRANSFÉRÉE AUX MUNICIPALITÉS

L'annonce a été faite en janvier 2020 par le gouvernement. Il s'agit de mettre à contribution les collectivités territoriales décentralisées pour résoudre l'épineux problème de l'insalubrité dans les villes gabonaises.

Jean Loïc AMOUGOU

Les rues de la capitale gabonaise et des villes de l'intérieur du pays, sont envahies par montagnes d'ordures. Les actions menées par le gouvernement pour mettre un terme à cette insalubrité chronique se sont avérées à terme, inefficaces. Illustration : la mise en place d'un plan d'action global en vue de résoudre de façon durable le problème de gestion des déchets par la construction entre autres, d'un nouveau site dédié à l'implantation d'une décharge aux normes et un dispositif de valorisation des déchets, n'a toujours pas vu le jour.

Le gouvernement a annoncé pour la gestion des déchets dans la capitale gabonaise « une dotation de 10 milliards de F CFA avec pour objectif et conformément à la loi sur la décentralisation, de rétrocéder en 2020 aux collectivités locales, la gestion des déchets avec l'appui technique et financier de l'État ».

Pour ce faire, chaque collectivité locale devra élaborer « un plan opérationnel de gestion de déchets qui fera l'objet d'un contrôle strict par les organes compétents ». En espérant cette fois que cette solution soit plus efficace et plus pragmatique que toutes celles qui l'ont précédée.

Décentralisation

Le gouvernement gabonais vient donc de décentraliser la gestion des ordures ménagères dans les villes du pays. Durant plusieurs années, cette tâche a été confiée par l'État aux entreprises privées. Dans la capitale politique et administrative Libreville, l'entreprise libanaise Averda est la dernière en date.

Cette décision de décentraliser la collecte des déchets ménagers est la traduction en acte des instructions du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, au gouvernement, en vue de trouver une solution pérenne à la problématique



de la gestion des ordures ménagères dans les villes du pays. Un mécanisme dédié à la rétrocession de la gestion des ordures ménagères aux collectivités locales, via un appui technique et financier de l'État est sera mis en place.

La problématique de la collecte des déchets au Gabon ne date pas d'aujourd'hui. Le pays croule depuis longtemps sous les débris à cause d'une gestion souvent « chaotique » du secteur. Celui-ci était jusqu'à cette nouvelle mesure géré par des entreprises privées recrutées par l'État central.

À Libreville, la capitale du Gabon, l'entreprise libanaise Averda était ainsi responsable de la collecte des déchets ménagers. La société, basée à Dubaï, aux Émirats arabes unis, a signé en 2014 un contrat de sous-traitance d'une durée de 5 ans avec l'État gabonais à travers la société Clean Africa. L'accord devait s'achever en décembre 2019, mais s'est finalement terminé en août 2019. La société Averda réclamait au gouvernement gabonais le paiement de 24 mois d'arriérés de prestation, soit 21 milliards de F CFA (plus de 32 millions d'euros). Le maire de Libreville reprochait à la société de ne pas avoir rempli son contrat

conformément au cahier des charges. Le contrat qui liait Clean Africa à Averda prévoyait aussi un renouvellement automatique pour une nouvelle période de 2 ans. Une perspective que le nouveau maire de Libreville, élu en février 2019, n'a pas voulu envisager en raison d'un service jugé « médiocre et parcellaire ».

Avec la décentralisation de la gestion des déchets au Gabon, la commune de Libreville tourne définitivement la page Averda. Le nouveau maire se satisfait de ce transfert de compétences : « C'est une très bonne décision. Dorénavant, on pourra juger les capacités des maires grâce aux responsabilités qui seront les leurs. Une fourrière, dix toilettes publiques dans chaque arrondissement, ainsi que le recrutement de plusieurs jeunes Gabonais en vue de collecter les ordures ménagères dans les quartiers sous-intégrés ont été programmés. »

En attendant la concrétisation de ces projets, à Libreville, la collecte des ordures ménagères est actuellement assurée par Clean Africa, une entreprise d'État qui a signé un contrat avec la mairie de la capitale, tandis que plusieurs autres sociétés de nettoyage effectuent le curage des caniveaux dans les quartiers.

RDC

LA GESTION DES DÉCHETS, UNE CAUSE NATIONALE

Plusieurs initiatives publiques et privées sont mises en place pour assainir les agglomérations urbaines et donner une seconde vie aux déchets.



Eric Vincent FOMO

Le 19 octobre 2019, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix-Antoine Tshisekedi, a procédé au lancement de l'opération « Kinshasa Bopeto » (Kinshasa propre) dans la commune de Bandalungwa à Kinshasa. Le programme est une initiative du gouverneur de Kinshasa, Genty Nyabila. L'objectif est d'assurer la salubrité de la ville en luttant contre les immondices jonchant les rues, avenues et artères de la capitale politique du pays. La commune de Kinshasa a, dans la même logique, signé des partenariats avec trois sociétés chargées de collecter les déchets et les recycler pour la production des engrais, du biogaz et des pavés écologiques. La présence du président Tshisekedi démontre, s'il en était encore besoin, la synergie entre les pouvoirs publics et les collectivités territoriales décentralisées. Les maires des 24 communes de la ville province de Kinshasa ont été engagés à s'investir dans cette opération visant à résoudre à la fois les problèmes de santé (fièvre, paludisme) et à améliorer les conditions de vie des populations.

L'initiative s'inscrit en droite ligne de l'un des axes prioritaires du programme « Kinshasa Bopeto », portant sur la protection de l'environnement et l'assainissement de la ville.

En octobre 2019, le chargé des missions de l'Agence congolaise de l'environnement et du développement durable, Jean Claude Emene, avait lancé une réflexion pour la mise en place d'un système de gestion des déchets plastiques afin de lutter contre l'insalubrité en RDC. « Nous devons agir en amont. Nous devons bien réfléchir sur les états généraux pour trouver des solutions idoines (...). On doit aller vers le recyclage. C'est ce qui se passe ailleurs », avait-il confié à Radio Okapi.

Pour donner corps à cette vision, un projet est en cours, à la faveur d'un protocole d'entente signé le 1er juillet dernier entre les ministères congolais en charge de l'Energie et de l'Industrie et la société espagnole SECAD, filiale de Panafrican Green Energy. Le contrat de partenariat public-privé porte sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et urbains de

Kinshasa. La société SECAD devra donner une seconde vie aux déchets pour produire plus de 340 MWh d'électricité verte, grâce à l'élimination de plus de trois millions de tonnes de déchets produits par an à Kinshasa. Les Kinois produisent 8 000 tonnes de déchets chaque jour. Le projet prévoit la construction de sept centrales d'incinération de déchets pour produire de l'énergie. D'ici 2021, deux centrales seront construites.

D'après le président de SECAD, Laurent Chuet, le projet prévoit la collecte des déchets de divers ordres (hospitaliers, industriels, ménagers, sacs plastiques, pneus usés...). Ils seront ensuite transformés en énergie électrique qui sera revendue à la Société nationale d'électricité (SNEL) pour alimenter les ménages. Selon les responsables de SECAD, il s'agit du plus important projet d'Afrique en matière environnementale et stratégique. Plus de deux millions de dollars US seront investis par la société SECAD et ses partenaires financiers pour mettre en place plus de 150 000 containers poubelles et 1 000 camions pour la collecte. Il est en outre prévu de recruter plus de 8 000 employés.

Ghana

UN MODÈLE DE DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Au Ghana, pays d'Afrique de l'Ouest, l'administration locale est incarnée par 216 districts, répartis dans 16 régions. Ces unités administratives n'ont pas toujours les mêmes compétences, car leur pouvoir de décision sur la vie locale est lié à leur capacité à mobiliser les ressources autres que celles venant de l'État.

Boris NGOUNOU

Le référendum organisé le 27 décembre 2018 au Ghana a revu à la hausse le nombre d'unités administratives. Le territoire national est désormais divisé en seize régions, elles-mêmes subdivisées en 216 districts. Et c'est au tour de ces derniers que s'organise l'administration locale depuis le lendemain de l'indépendance du pays le 6 mars 1957. Les districts sont régis par les assemblées de district, présidées par des chefs de districts (ou maires) nommés par le président de la République.

Suivant un ordre croissant de la population et du pouvoir de décision sur les affaires locales, on distingue les districts ordinaires, les districts municipaux et les districts métropolitains. D'après Pierre Jacquemont, auteur de « Chefferies et décentralisation au Ghana », le système d'administration local ghanéen est certes déconcentré, toutefois il est partiellement délégué et très peu dévolu. Car il n'y a que très peu de domaines dans lesquels les districts disposent d'un véritablement pouvoir de décision. La réglementation cite par exemple l'entretien des routes et des cimetières, alors que les secteurs aussi cruciaux que ceux de l'agriculture, de l'éducation ou de la santé relèvent du pouvoir central.

Toutefois, les districts en fonction de leur



catégorie et surtout de leur capacité à mobiliser des fonds autres que ceux alloués par l'État peuvent s'investir dans des domaines plus ou moins importants pour leurs administrés, à l'instar de la gestion des déchets ménagers.

Le district d'Accra intègre le secteur informel dans la gestion des déchets. Le district métropolitain d'Accra, l'un des plus importants du pays a mis sur pieds une nouvelle approche de gestion des déchets, afin de mieux se confronter aux défis d'urbanisation. Dans cette ville peuplée d'environ trois millions d'habitants, près de 2800 tonnes de déchets solides sont générées chaque jour. Et seulement 2200 tonnes de déchets sont collectées, soit une différence de 600 tonnes déversées en plein air ou dans les points d'eau, provoquant des inondations à la saison

des pluies.

Ainsi, pour combler ce déficit, le district a lancé un plan d'assainissement dénommé «The future we want engages all citizens» qui prend en compte la contribution de la collecte informelle des déchets. «Notre projet reconnaît le rôle crucial du secteur informel dans le développement durable des villes. Lutter contre le réchauffement climatique requiert des prises de décision inclusives qui s'assurent que tous les citoyens font partie de la solution et que l'action locale a un impact positif sur la situation globale» a expliqué Mohammed Sowah, le chef du district d'Accra. Ce programme de gestion des déchets solides élaboré par le district d'Accra a été primé en octobre 2019 à Copenhague au cours du Sommet des maires organisé par le C40 Cities Bloomberg Philanthropies Awards.

Key Areas in Waste Management A SOUTH AFRICAN PERSPECTIVE

Jator NJENYU

In the era of industrialization, mining and heavy industry became a major factor in the national economy". Since industry has become an essential part of modern society, waste production is an inevitable outcome of the developmental activities. In the past industry was geared solely towards economic aspects and totally neglected ecological issues. These industries release huge quantities of wastes into the environment in the form of solid, liquid and gases. A substantial amount of these wastes is potentially hazardous to the environment and are extremely dangerous to the living organisms including human beings.

South Africa's re-integration into the global economy and the Southern African political arena necessitates an improved pollution and waste management system. The country's economic and industrial policy has also turned towards export promotion as a pillar of South Africa's development. Therefore, the country has a growing obligation to meet international commitments and to be a globally responsible country. The government therefore promotes an integrated approach to pollution and waste management as a key factor in achieving sustainable development.

The integrated pollution and waste management policy is driven by a vision of environmentally sustainable economic development. This vision promotes a clean, healthy environment, and a strong, stable economy. By preventing, minimizing, controlling and mitigating pollution and waste, the environment is protected from degradation by enhancing sustainable development.

The integrated pollution and waste management policy is driven by a vision of environmentally sustainable economic development. This vision promotes a clean, healthy environment, and a strong, stable economy. By preventing, minimizing, controlling and mitigating pollution and waste, the environment is protected from degradation by enhancing sustainable development.

Having outlined all these, there is still a concern with both the detrimental health effects and environmental impacts of sub-optimal management of waste and increasing levels of pollution in South Africa.

The constitution of South Africa (Act 108 of 1996) established the Bill of Rights that ensures that everyone has the right to an environment that is not harmful to their health and wellbeing. Legislative and other measures should be used to ensure that the environment is conserved and protected for future Generations.

In the past, the waste management sector was dominated by private sector with selective operations in what makes business sense through recycling of saleable products. Materials mostly recycled included paper and hard board, plastics, glass, tinplate and aluminium. The rest of the waste materials estimated at 10.2 million tons of both general

and hazardous end up in landfills.

South Africa's Emissions per capita in 1999 were estimated at 7.8 metric tons of carbon dioxide (CO₂) equivalent and volumes of waste generated in 1992 and 1997 both general and hazardous accumulated to about 500 million tons.

Given this state of development the country has diverse waste stream, the management of which varies in approach, efficiency and complexity depending on the responsibility of local authority. In 1997, the trend in the table shows that mining was still leading in waste generation while a decline was realized in industrial, domestic and trade and sewage. This trend could be as a result of international standards that impact directly on waste generation.

There are ample evidence that improper disposal of these wastes may cause contamination of air (via volatilization and fugitive dust emissions); surface water (from surface runoff or overland flow and groundwater seepage); ground water (through leaching/infiltration); soils (due to erosion, including fugitive dust generation/deposition and tracking); sediments (from surface runoff/overland flow seepage and leaching) and biota (due to biological uptake and bioaccumulation). According to Misra & Pandey, 2005, contamination of ground water by landfill leachate posing a risk to downstream surface waters and wells is considered to constitute the major environmental concern associated with the landfilling of the waste. In order to safeguard our environment, it is important to regulate such hazardous waste in environmentally feasible and sound manner.

According to the Department of water Affairs, 1998, waste disposal in South Africa is mostly in landfills, but it is estimated that only 10% of landfills are managed in accordance with the minimum requirements.

Most of the cities in South Africa have well-managed landfills as well as recycling programs. Recycling activities are mostly private sector initiatives run by packaging manufacturers through buy-back facilities.

South African waste management perspective

Waste management in South Africa has in the past been uncoordinated and poorly funded. Key issues include inadequate waste collection services for a large portion of the population, illegal dumping, unlicensed waste management activities (including unpermitted disposal facilities), a lack of airspace at permitted landfills, insufficient waste minimization and recycling initiatives, a lack of waste information, lack of regulation and enforcement of legislation, and, indeed, limited waste-related legislation in the first place.

In response, the National Waste Management Strategy (NWMS) emphasizes the need for integrated waste management, which implies coordination of functions within the waste

management hierarchy. In particular, the diversion of waste from landfill through waste minimization and recycling is a national policy objective under the White Paper on Integrated Pollution and Waste Management, the NWMS and the Waste Act, which recognize the importance of moving waste management up the waste hierarchy (i.e. greater emphasis on waste avoidance, minimization and recycling to reduce impacts further downstream).

In addition, to deal with the issue of insufficient funding, the NWMS invokes the Polluter Pays Principle (PPP). In the context of solid waste management, the PPP implies that all waste generators, including households and companies, are responsible for paying the costs associated with the waste they generate. These include not only the direct costs associated with the safe collection, treatment and disposal of waste; but also the external costs (externalities) of waste generation and disposal, such as health and environmental damages.

Waste generation

Commercial and domestic general waste, mining and industrial hazardous waste and hazardous waste.

South African environmental legislative framework

Hazardous wastes, in particular, require more stringent regulatory and technical controls due to their toxicity, persistence, mobility, flammability, etc. There is increasing public concern about the numerous problems and potentially dangerous situations associated with hazardous waste management in general and disposal practices in particular.

South Africa has introduced a range of legislative measures aimed at improving the quality of the environment. The effective regulation of hazardous wastes requires sufficient compliance and enforcement capacity on the part of Department of Environmental Affairs.

Waste in South Africa is currently governed by means of a number of pieces of legislation, including: The South African Constitution Act 108 of 1996, Hazardous Substance Act 5 of 1973

Environmental Conservation Act 73 of 1989, National Water Act 36 of 1998, National Environmental Management Act 107 of 1998, Minerals and Petroleum Resources Development Act 28 of 2002, Air Quality Act 39 of 2004 and National Environmental Management: Waste Act 59 of 2008.

The Environmental Management Policy for South Africa sets a number of objectives for integrated pollution control and waste management system.

The objectives include:

Promoting cleaner production and establishing mechanisms to ensure continuous improvements in best practices in all areas of environmental management.

Preventing or reducing and managing pollution

of any part of the environment due to all forms of human activity, and in particular from radioactive, toxic and other hazardous substances.

Setting targets to minimize waste generation and pollution at source and promoting a hierarchy of waste management practices, namely reduction of waste at source, reuse and recycling with safe disposal as the last resort.

Regulating and monitoring waste production, enforce waste control measures, and coordinating administration of integrated pollution and waste management through a single government department.

Setting up information systems on chemical hazards and toxic releases and ensuring the introduction of a system to track the transport of hazardous materials.

The South African waste management principles aim:

To secure the conservation of nature and resources, waste generation must be minimized and avoided where possible (prevention principle).

To secure a reduction in the impacts from waste on human health and environment, especially to reduce the hazardous substances in the waste through precautionary principle.

To make sure that those who generate waste or contaminate the environment should pay the full costs of their actions through the principle of pollute pays and producer responsibility.

In relation to the mining waste, the strategic focus in terms of waste hierarchy is on ensuring the treatment and safe disposal of mining waste. However, opportunities for reuse of mining waste need to be fully exploited.

The overall goal with regard to regulating waste invariably is to minimize health and environmental impacts with the concurrent optimization of economic and social impacts on society.

Best practice technologies and possible approaches

Integrated Waste Management (IWM) maintains that waste management can be planned in advance because the nature, composition and quantities of waste generated can be predicted. Advanced planning, means that an orderly process of waste management can ensue. This includes:

Waste Prevention: the prevention or avoidance of the production of certain wastes, sometimes by regulation. Waste prevention initiatives address the industrial sector, by promoting the use of cleaner technology as well as schools and private households in broader awareness campaigns. As prevention has the highest priority in waste management principles, South Africa should make efforts in order to aim at reducing the quantity of waste generated.

Waste Minimization: the economic reduction of the volume of waste during production, by means of different processes, or uses, or 'clean' technology implementation; Waste minimization is the application of a systematic approach to reducing waste at source.

Resource Recovery: recycling of wastes of one process as raw materials, or the recovery of energy through incineration or biodegradation. Recovery contributes to utilizing the resources embedded in waste and contributes to saving raw material.

Waste Treatment: contributes towards the reduction in hazardous character of the waste, or its volume, to ease environmental or human health risks and impacts;

Waste Disposal: is the preferred and mostly used option. This has traditionally been by the disposal of waste to landfill sites. Land filling is ranked the lowest in the hierarchy of waste due to the lack of utilization of the resources in the waste, yet, it remains to be the most common waste treatment method in South Africa. (See Fig. 1).

Priority options: Waste minimization, recycling and recovery

In line with international norms, the National, Provincial and Local Authorities, as well as society and industry at large, are encouraged, in cases by regulation, to seek to implement measures and means by which waste generation and disposal rates can be economically reduced, including the adoption of cleaner technologies, separation and reclamation, recycling of wastes.

Waste minimizations involves a number of processes, mechanisms and stakeholders in the production, marketing, packaging, selling and consumption of goods that produce waste at all stages of the consumption cycle. By implication, it will require a conscious, comprehensive and intentional decision and effort by all stakeholders to ensure that waste and the secondary effects of poor waste management can be reduced through waste minimization to increase landfill site lifecycles and the environment.

Hazardous waste management

The management of hazardous wastes that has already been generated is one of the burning problems which require immediate attention. The principal objective of any hazardous waste management plan is to ensure safe, efficient and economical collection, transportation, treatment and disposal of wastes.

The capacity of a disposal facility is an exhaustible resource; however, the transportation of hazardous waste residue to disposal sites is a continuous process. In fact, the quantity of wastes arriving to a treatment/disposal facility may even increase over a period of time because of the industrial growth, unless waste minimization measures are implemented and enforced. Rehabilitation of abandoned sites and re-entry therein and reuse also have to be done.

Treatment methods available

The purpose of treating waste is to convert it into non-hazardous substances or to stabilize or encapsulate the waste so that it will not migrate and present a hazard when released into the environment. Stabilization or encapsulation techniques are particularly necessary for inorganic wastes such as those containing toxic heavy metals.

Treatment methods can be generally classified as chemical, physical, thermal and/or biological.

Chemical methods - examples of chemical methods include neutralization, oxidation, reduction, precipitation and hydrolysis.

Physical methods - examples of physical methods include encapsulation, filtration, centrifuging and separation.

Thermal methods involve the application of heat to convert waste into less hazardous

form. It also reduces the volume and allows opportunities for the recovery of energy from waste.

Biological methods involve the use of micro-organisms under optimised conditions to mineralise hazardous organic substances.

Environmental and social impacts

Since negative externalities associated with mining were not internationalized under apartheid, the mining industry failed to adequately prepare for closure and to dispose of mine water and waste in a manner that is consistent with current international best practice.

Following the transition to democracy, government faces conflict caused by the legacy of weak regulation that has exaggerated problems associated with limited natural resources. In particular, cumulative harm to off-mine populations resulting from modified water tables, contaminated ground water sources, acidic mine drainage, and ground instability must be addressed before they lead to even more devastating socioeconomic, political, and environmental damage.

Economic impacts

While in many developed countries mining has been relegated to the status of an ugly old industry of little importance to the national wealth, the highly mineralized nature of many parts of South Africa has led to the creation of a mining industry which is quite important to the country's economy.

If the value of processed mineral products such as refined base metals, ferroalloys, iron and steel, and refinery products produced from coal were included, about 60 percent of South African export revenue would have come from mineral-based products.

Conclusion

South Africa has developed waste regulations; and awareness has been created for the management of hazardous wastes; however, effective practice for safe management still needs to be enforced.

To effectively manage waste, public-private partnership should be encouraged to jointly address waste management problems.

The partnership mechanisms would address the following:

Significantly reducing load of hazardous waste to landfills.

Finding alternative uses for industrial waste generated in significant quantities with a high potential for environmental pollution.

Addressing the problem of reluctance from industries to disclose their hazardous waste streams and volumes.

In trying to deal with waste management challenges in South Africa, it is important to rigorously.

Consider both recycling and waste minimization.

Consider extended producer responsibility as a means to emphasize waste minimization.

Explore opportunities for energy recovery. Ban some waste streams from landfill sites.

An obligation should be made to monitor landfills during their operation and up to 30 years after their closure. The monitoring must include measurement of landfill runoff, emissions of landfill gas, the level of water table and ground water quality under and near the landfill.

Burkina Faso

LA DÉCENTRALISATION, UN DEFI QUOTIDIEN

Le transfert des pouvoirs de l'Etat central aux collectivités territoriales a été acté par l'adoption de la Constitution de 1991 dans le but de promouvoir la démocratisation et le développement local. La mise en œuvre de ce projet s'est faite en deux phases, d'abord en milieu urbain, en 1995, puis en milieu rural, en 2006.

Jean-Célestin EDJANGUE

Au Pays des hommes intègres comme dans la quasi-totalité des Etats africains, une certaine forme de décentralisation était déjà en place avant l'époque coloniale. Les administrations coloniales n'ont fait que continuer ce fonctionnement en l'améliorant, dans le souci d'assurer l'effectivité de leurs pouvoirs jusque dans les coins les plus reculés du pays, conféraient une partie de leurs attributions à certaines élites et notables locaux, légitimant ainsi les décisions prises au quotidien. « La décentralisation apparaît pour un très grand nombre d'élus comme un mode de légitimation de leurs aspirations naturelles au localisme. Il faut cependant reconnaître que les prémices de ce phénomène existaient déjà dans la Haute Volta précoloniale où coexistaient deux sortes de sociétés selon l'organisation de la chefferie traditionnelle : les sociétés acéphales au Sud et à l'Ouest et les sociétés à pouvoir centralisé : les royaumes mossi, peuhl et gourmantché respectivement au Centre, au Nord et à l'Est. Pour mieux administrer la colonie, le colonisateur subdivise rapidement le territoire en cercles de commandement tenant compte des entités régionales », explique Oumarou Kologo, auteur d'un mémoire de diplôme d'étude spécialisée de l'Institut des relations diplomatiques et internationales de Ouagadougou, sur « Enjeux coopération décentralisée Franco-burkinabè dans le développement urbain », soutenu en 2008. Il poursuit : « Cependant la décentralisation commence à prendre tout son sens le 4 décembre

1926 quand deux arrêtés coloniaux créent deux communes mixtes Ouagadougou, Bobo à compter du 1er janvier 1927.

La mixité s'explique par la présence de citoyens français et voltaïque dans le conseil municipal. Par la suite, la loi n°55-1489 du 18 décembre 1955 réorganisant les municipalités permet la mise en place de communes de moyen et plein exercice. Ouagadougou et Bobo Dioulasso acquièrent les statuts de communes de plein exercice, tandis que Ouahigouya, Banfora et Koudougou sont érigés en communes de moyen exercice par trois arrêtés du 24 mai 1958 ».

Cadre général de la décentralisation

Après la Conférence nationale souveraine et les revendications portant sur une participation effective des citoyens à la gestion et au contrôle des affaires administratives du pays, un cadre général de la mise en oeuvre des instruments de la décentralisation est mis en place. Pour ce faire, une nouvelle Constitution a été adoptée, en 1991, dont l'article 143 fixe l'organisation en collectivités territoriales, et l'article 145, la participation démocratique des citoyens à la libre administration des collectivités territoriales, pour « **engager la mise en place d'une vie constitutionnelle normale** ». Dans cette optique, l'Assemblée nationale a voté des lois, en 1993, sur la décentralisation portant sur « **l'organisation de l'administration du territoire, l'organisation municipale et le statut particulier des communes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Création de la Commission nationale de décentralisation(CND)** ». Deux ans

après, en 1995, les premiers organes délibérants élus dans 33 communes urbaines sont mise en place. En 1998, adoption des textes d'orientation de la décentralisation(TOD), abrogeant certains textes de 1993. La loi du 03 août 1998, portant orientation de la décentralisation, fixe les objectifs de cette institution et indique dans son article 1er que « Cette loi détermine les principes fondamentaux devant guider la mise en œuvre du processus de décentralisation au Burkina Faso ». Et l'article 2 précise : « Au terme de la présente loi, la décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales ou collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et la gouvernance locale ». Dans la continuité, en 2000, 16 nouvelles communes urbaines sont instituées ce qui en fait alors un total de 49. Cette même année est aussi marquée par l'organisation des deuxièmes élections municipales et surtout, la création du ministère chargé de la Décentralisation et le rattachement de la commission nationale de décentralisation avec les instruments opérationnels(Fodecom et Sagecom). En 2003, le recrutement des personnels locaux se fait désormais en tenant compte des spécificités des services transférés. L'organisation et le fonctionnement des collectivités locales sont modifiés tout comme la programmation de la mise en œuvre de la

décentralisation. Parallèlement, l'administration territoriale est réadaptée à la prise en compte des nouvelles missions du département. L'année suivante, en 2004, le Code général des Collectivités territoriales est adopté avec la mise en place d'un référentiel normatif en matière de décentralisation et d'organisation territoriale.

Ce cadre général est accompagné par des institutions et organismes d'appui à la décentralisation. Ainsi en est-il de l'Association des Maires du Burkina Faso. Créée en 1995, elle regroupe des communes urbaines et d'arrondissement. En janvier 2001, elle est devenue Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF). Autre institution d'appui, la Commission nationale de la décentralisation (CND), née du décret du 16 novembre 1993. C'est une institution interministérielle placée sous la tutelle du Premier ministre. Elle a pour missions essentielles d'évaluer les potentialités économiques, financières et fiscales des collectivités locales et l'élaboration des outils d'information, formation et d'aide à la gestion des collectivités, au service des élus et services techniques et administratifs locaux. C'est à la CND qu'on doit la mise sur pied d'outils d'appui aux communes à l'instar du Fonds de démarrage des communes (FODECOM) et le Service d'appuis à la gestion et au développement des communes (SAGECOM). Enfin, des ministères comme celui de l'Administration territoriale et de la sécurité (MATS) avec la Direction générale de la décentralisation (DGD) ; de l'économie, des finances et du plan (MEFP) et le Projet national de gestion des terroirs (PNGT) ; des infrastructures, de l'habitat et d'urbanisme (MIHU), sont également impliqués dans le processus de décentralisation. Une législation abondante complète ce cadre général.

Sur le plan de l'organisation administrative, la province a été supprimée peu avant sa mise en place et remplacée par la région. Les circonscriptions administratives, sont

soit de véritables réceptacles des communes, soit des unités infra-communales. Les grandes villes ont des statuts particuliers à l'image de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso. Elles sont subdivisées en communes d'arrondissements, des unités administratives infra-communales au-dessus desquelles on retrouve la commune de ville.

Compétences des collectivités locales et tutelle de l'Etat

La loi de réforme du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière, modifiée par la loi de finances pour 2008, et dont le Titre 3 concerne l'aménagement du territoire, impose à l'Etat le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales pour mieux répondre aux attentes des citoyens. Les régions communes et communautés rurales reçoivent ainsi les compétences sur la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national ; l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale ; la jeunesse, les sports et les loisirs ; la culture, l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle ; la planification, l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et l'habitat. Il est donc clair que les compétences dévolues aux collectivités locales sont désormais assez vastes.

Quant à la tutelle de l'Etat, elle concerne trois domaines essentiels : le contrôle administratif des décisions des collectivités locales qui, par moments, sont soumises à l'approbation ou à l'autorisation du représentant de l'autorité de l'Etat à l'échelon local ; les contrôles budgétaire et financier, le vote du budget étant le fait du Conseil avec approbation conjointe des ministres en charge de l'administration du territoire et des finances. Ce pouvoir de contrôle budgétaire et financier peut revenir, par délégation, au représentant de l'Etat auprès de la collectivité ; l'appui des services de l'Etat est soumis à un recours déconcentré et les organismes

spéciaux du genre FODECOM.

La décentralisation semble donc, au moins en théorie, bien installée au Burkina Faso. Mais nombreux sont les spécialistes et autres chercheurs qui pensent que bien des questions restent à régler pour un fonctionnement harmonieux et efficace de la décentralisation au pays des hommes intègres. « le repli, plus ou moins organisé, du pouvoir central sur les positions minimalistes que lui concède l'idéologie ultra-libérale dominante est-il concevable, sinon réaliste, dans les contextes africains que caractérisent très largement le déficit d'institutionnalisation de l'Etat, la faiblesse des appareils politiques locaux et l'inexpérience, voire l'inexistence d'élites politiques locales ? », s'interroge Luther Yaméogo, alors directeur pays de l'organisation non gouvernementale, Diakonia, dans un article sur « Réflexions sur la décentralisation au Burkina Faso », publié sur la site en ligne de afrique-gouvernance.net. Il martèle : « Dès lors, peut-on décentraliser, c'est-à-dire dessaisir le centre de ses fonctions de régulation et de redistribution au bénéfice de collectivités locales insuffisamment préparées à les recevoir et à les exercer, sans aggraver les déséquilibres socio-économiques et ethno-régionaux existant et sans mettre en péril, ce faisant, l'existence même l'Etat ? ». Et de conclure : « La décentralisation est donc en elle-même un défi au vu des problèmes qu'elle pose (formation des élus locaux, fiscalité, répartition de compétences) et tente d'éviter une césure entre le pays légal et le pays réel. L'expérience burkinabé tente de surmonter ces écueils mais nous croyons être passés de l'euphorie à un optimisme mesuré en passant par le désenchantement ».

En d'autres termes, la décentralisation, au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique, doit épouser les exigences culturelles, socio anthropologiques, environnementales, locales, pour mieux relever le défi du développement durable et de la démocratie.



Chers Yaoundéens,

Gardons
notre **YAOUNDÉ**

Cité - Capitale

PROPRE !



Cameroun

LANCEMENT D'UN CONCOURS DES VILLES ET QUARTIERS LES PLUS PROPRES

Ça va se jouer entre Yaoundé, Douala et Limbé : des villes qui accueillent de grands évènements sportifs.

Jean Loïc AMOUGOU

Le ministère camerounais de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) profite de l'occurrence de la Journée mondiale de l'habitat (JMH) 2020 du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) prévue le 5 octobre 2020 à Douala, pour organiser une compétition dénommée « Villes propres ». Le concours concerne les 3 métropoles que sont Yaoundé (région du Centre), Douala (région du Littoral) et Buea (région du Sud-Ouest).

Du 05 août au 25 septembre 2020, chaque commune devra engager des opérations d'hygiène et de salubrité de grande ampleur pour être sélectionnée comme la plus propre et recevoir des récompenses le 05 octobre.

Le Minhdu entend, à travers cette compétition, « booster davantage la dynamique citoyenne de propreté dans ces trois villes, mais aussi dans toutes les autres villes du pays ». L'objectif est le « renforcement de la participation collective des acteurs : élus locaux, autorités administratives et traditionnelles, populations, etc., dans l'entretien et la préservation de l'environnement urbain ».

Les attendus de cet évènement sont de plusieurs ordres : sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs pour les opérations d'entretien des espaces urbains et du cadre de vie ; promouvoir et pérenniser les initiatives locales en matière d'hygiène et de salubrité ; sélectionner et récompenser les quartiers les plus propres des villes de Yaoundé, Douala et Limbe ; et lancer la campagne nationale d'hygiène et de salubrité prescrite par le Premier ministre, chef du gouvernement.

D'après les termes de référence de la compétition, il s'agira de sélectionner la commune la plus propre qui représentera sa ville au niveau de la compétition entre les 3 villes candidates se fera en 2 étapes.



1^{ère} étape : au niveau de chaque ville, chaque maire (super-maire) de la ville est appelé à s'approprier les règles et les modalités du concours bien établis et de lancer le concours au sein de sa ville en organisant des activités y relatives.

Il se chargera de mettre en compétition l'ensemble des communes pour les opérations générales de propreté et d'embellissement des espaces publics. À l'issue dudit concours, le comité local d'organisation va sélectionner selon les critères prédéfinis, la commune la plus propre qui va représenter la ville.

2^{ème} étape : il faudra confronter la commune la plus propre de chacune des 3 villes par un jury international. Le jury va évaluer les concurrents au cours des descentes sur le terrain, sur la base des critères préalablement prédéfinis dans une grille transparente d'évaluation.

D'après Célestine Ketcha Courtès, ministre de l'Habitat et du Développement urbain, elle-même lauréate du prix des Nations Unies du Service public 2014 à l'époque où elle était maire de la commune de Bangangté (ouest-Cameroun), cette compétition « récompensera non seulement la commune la plus propre des trois villes, mais également la plus

propre de chacune des villes ».

La dynamique impulsée dans ce concours qui bat déjà son plein, a été explicitée lors de la réunion en visioconférence relative à la préparation de l'édition 2020 de la Journée Mondiale de l'Habitat (JMH), que la ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Célestine Ketcha Courtès, a présidée le 26 mai 2020. Cette rencontre a permis aux différents maires de partager les Termes de Référence de la JMH.

Pour Mme Ketcha Courtès, « le développement se gagne au niveau des villes (...) Le Covid-19 ne doit pas arrêter la marche vers le développement (...) C'est l'occasion idoine pour promouvoir davantage dans nos villes les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement, condition sine qua non pour garder notre habitat sain et lutter contre les vecteurs de maladies comme le choléra, le paludisme et le Covid-19 ».

Mme Ketcha Courtès a enfin invité les maires à plus engagement et de mobilisation citoyens, avec pour leitmotiv : « You don't need too much money to keep your city clean, because your city is like your home, is like your room ».

DOUALA ACCUEILLE LES ACTIVITÉS DE LA JMH 2020

Les activités marquant la célébration de la Journée mondiale de l'habitat (JMH) 2020 au Cameroun se tiendront à Douala. La cité capitale économique est confrontée à de nombreux défis à la fois climatiques et démographiques, ayant des sérieux dommages sur l'habitat.



Boris NGOUNOU

L'édition 2020 de la Journée mondiale de l'habitat (JMH) sera organisée le 5 octobre prochain au Cameroun par la ville de Douala. Ainsi, après la capitale politique Yaoundé en 2019, les autorités camerounaises en charge de l'urbanisation et des questions d'habitat auront l'occasion de s'appesantir un tant soit peu, sur le cas préoccupant du chef-lieu de la région du littoral.

La ville la plus peuplée d'Afrique centrale (environ 3 millions d'habitants) soit 20 % de la population urbaine du Cameroun fait actuellement l'objet d'un casse-tête urbain. La poussée démographique et la pauvreté ont contraint de nombreuses familles à opter pour des constructions anarchiques dans les marécages, aux abords des cours d'eau et même sur les voies de circulation des eaux de ruissellement. Dans ce contexte, d'importantes quantités de déchets ménagers (environ 400 tonnes par jours, selon les estimations de la communauté urbaine de Douala)

échappent au circuit de collecte d'ordures pour se retrouver dans les décharges sauvages, les caniveaux, les drains et les rivières. En association avec les effets du changement climatique (élévation du niveau des océans, précipitations extrêmes...), ce désordre urbain provoque de graves inondations. Le dernier cas s'est produit le 20 août 2020. Une forte pluie s'est abattue sur la ville côtière, semant la désolation dans certains quartiers. Domiciles et lieu de service inondés, drains débordés, voitures coincées dans les rues submergées d'eau.

Lancement d'une campagne nationale d'hygiène et de salubrité prescrite C'est donc dans un contexte urbain préoccupant que Douala accueillera les activités marquant la célébration de la JMH 2020 au Cameroun. « Il s'agira de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs pour les opérations d'entretien des espaces urbain et du cadre de vie; promouvoir et pérenniser les initiatives locales en matière d'hygiène et de salubrité; sélectionner et récompenser

les quartiers les plus propres des villes de Yaoundé (centre), Douala (littoral) et Limbe (sud-ouest); et lancer la campagne nationale d'hygiène et de salubrité prescrite par le Premier ministre, chef du gouvernement » a annoncé Célestine Ketcha Courtès, la ministre de l'Habitat et du Développement urbain.

Célébrée les premiers lundis de chaque mois d'octobre, la JMH de cette année est axée sur les villes et l'économie circulaire. « Les solutions commencent par des mesures modestes que chacun et chacune d'entre nous peut prendre pour changer le mode de fonctionnement de nos villes. Nous devons réduire la quantité de déchets que nous produisons, et, en même temps, commencer à considérer ces déchets comme des ressources précieuses, qui peuvent être réutilisées et recyclées, y compris pour produire de l'énergie » a déclaré António Guterres, Secrétaire général de l'ONU.

Togo

LE MIX ÉNERGÉTIQUE RÉCOMPENSÉ

La politique de développement des énergies renouvelables mise en place par ce pays de l'Afrique de l'Ouest promeut une électrification respectueuse de l'environnement.



Eric Vincent FOMO

Depuis le 2 juillet dernier, le Togo figure parmi les lauréats du prix Ashden Awards 2020 (3e sur 11 récipiendaires), dans la catégorie « Innovation systémique pour l'accès à l'énergie ». La distinction est le couronnement des actions du pays en matière de promotion des énergies renouvelables. La politique énergétique du Togo a été vantée, notamment en ce qui concerne la réalisation de nombreux projets dans le créneau du renouvelable à l'instar du projet d'électrification rurale CIZO, apprend-t-on du tweet posté par le ministre togolais en charge de l'électrification, Aily Bidamon.

Le concours Ashden Awards récompense surtout les actions d'envergure engagées par l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER). Il s'agit de l'établissement public chargé de l'implémentation de la politique nationale d'électrification rurale du pays, de la promotion et de la valorisation des énergies renouvelables. L'objectif est de valoriser le potentiel énergétique du pays, diversifier le mix énergétique et

développer les localités rurales à partir d'une énergie sobre en carbone. La stratégie entend faire la part belle à la construction de mini-centrales solaires pour alimenter les villages. Ainsi qu'aux kits solaires qui peuvent fournir de l'électricité, permettre de charger les téléphones et d'utiliser les appareils électroménagers et ordinateurs dans les foyers ruraux.

D'après la Banque africaine de développement (BAD), le projet CIZO qui signifie « allumer » en langue locale « Guin », couvre l'étendue du territoire togolais. Il vise un accès à l'électricité par la fourniture des kits solaires individuels à coûts abordables, à l'horizon 2022. Plus de deux millions de citoyens, soit environ 300 000 foyers sont concernés, précise la BAD. Le projet prévoit, dans sa composante sociale, d'équiper 800 centres de santé et 3 000 petites exploitations agricoles en kits solaires individuels ou d'irrigation.

Selon les données révélées par Ashden, seulement 35% de ménages ont accès à l'électricité. L'Agence travaille de concert avec le secteur privé pour fournir de l'énergie sur et

hors réseau. L'ambition est d'accroître le taux d'électrification rurale à hauteur de 40%. Un autre volet intègre l'adoption des paiements mobiles dans les zones rurales et par conséquent l'inclusion financière des populations rurales. Le projet du Togo combine à la fois extension du réseau électrique, mini-réseaux ruraux et systèmes solaires domestiques. Du point de vue pratique, un fonds spécial a été mis en place en mars 2019 pour électrifier les ménages. L'approche consiste à subventionner l'acquisition d'un kit solaire à hauteur de 2 313 Fcfa pour tout ménage désireux d'avoir accès à l'énergie électrique.

La récompense offerte au Togo est constituée d'une enveloppe financière, d'une aide au développement et de la possibilité de nouer des contacts avec des investisseurs et des personnalités du secteur de l'énergie et du climat. Ashden est une ONG britannique dirigée par le Prince Charles. Depuis 2001, elle encourage les initiatives de promotion de l'énergie durable au Royaume Uni et dans certains pays en développement.

Afrique

L'ENGAGEMENT DE L'HABITANT-CITOYEN AVANCE

Journées de propreté, dialogue citoyen, Comité d'action et de développement local des quartiers, les CTD, les cités africaines semblent entrer dans une dynamique qui sollicite de plus en plus l'investissement des populations dans le cadre quotidien de vie.



Jean-Célestin EDJANGUE

Un habitant est une personne qui réside habituellement en un lieu précis. Un citoyen est un individu considéré du point de vue de ses droits civiques, politiques, comme membre d'une ville, cité ou plus largement d'un Etat. L'engagement citoyen implique des gestes de tous les jours basés sur des valeurs fortes qui concourent au vivre ensemble. Ces valeurs se déclinent en l'écoute, l'entraide, la solidarité, la participation à des actions communes pour la propreté et la protection de l'environnement...L'ambition et le respect des droits et devoirs de la nation sont au cœur de cet engagement. Un habitant-citoyen s'investit donc dans la dynamique de l'esthétique urbaine ou de son milieu de vie. Cet investissement peut se traduire sous plusieurs formes dans la vie collective, depuis l'école et le militantisme jusqu'à la vie associative ou syndicale. Lorsque l'on s'engage, l'on participe et contribue à la vie de

la communauté, et, par ricochet, au bien-être commun. Cet engagement dynamise les rapports humains, renforce les liens de solidarité et ravive les sentiments d'appartenance à cette communauté. Dans le contexte de la mondialisation et de l'altermondialisation, cette appartenance communautaire est cimentée par des structures de proximité tout en se projetant au-delà des limites nationales.

Propreté et éducation

En 2001, un numéro du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), consacrait à la « Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville », en France, une analyse sur la participation des habitants à la gestion des affaires de la cité. « L'ampleur et la pérennisation d'une démarche participative est fonction de la diversité des modes de participation

déployés. Les expériences menées dans plusieurs sites montrent qu'il est souhaitable de développer simultanément et en continuité des actions d'information, de consultation et d'implication. Cette diversité, par un effet de contagion, est susceptible de favoriser une mobilisation plus large de la population. Mais elle rend aussi plus urgente la formation des élus, des professionnels et des autres partenaires de la politique de la ville à la démarche participative 1». L'étude montre comment, dans des banlieues françaises, des citoyens vivant dans la promiscuité ont fini, par le biais du dialogue, des actions d'entraide et de solidarité, reconquérir leur citoyenneté et valoriser leurs parcours en investissant notamment dans la propreté du cadre de vie. C'est dans cet esprit que nombre de villes, dans l'hexagone, ont institué des Journées citoyennes de la propreté (JCP). Une philosophie que certaines villes africaines pratiquent depuis

plusieurs décennies.

L'Afrique n'est pas en reste. Le berceau de l'humanité a une longue culture de l'habitant-citoyen, directement liée à l'éducation à l'hygiène et assainissement. Dès le bas âge, l'enfant africain reçoit cette éducation d'abord dans la cellule familiale, puis à l'école, avant d'en faire une question d'hygiène de vie et de santé individuelle. Les organisations de la société civile et les pouvoirs publics tentent de prolonger cette œuvre de salut public avec des moyens divers. Au Cameroun, les communes des régions anglophones ont initié depuis belle lurette, une journée de propreté de l'environnement, le fameux « cleaning day ». La journée mobilise une fois par mois ou par semaine, l'ensemble des habitants de la commune qui oeuvrent ainsi pour l'esthétique de la cité. A Douala, dès son arrivée comme Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine(CUD), en 2006, le Docteur Fritz Ntonè Ntonè a lancé les Journées citoyennes de la propreté qui mobilisaient l'ensemble des populations du poumon économique du Cameroun, au nettoyage, ramassage, curage des drains... avec des actions dans des écoles, collèges et lycées. Cette action, mêlant des professionnels de la société d'hygiène et salubrité du Cameroun(Hysacam) avec l'ensemble des populations locales, s'est avérée décisive pour créer une émulation entre les différents participants dans le projet commun de propreté de la cité. Dans l'Adamaoua, la même initiative a été mise en place en 2011, les citoyens consacrant chaque jeudi au nettoyage et à la propreté de l'espace de vie quotidienne. **« La campagne d'hygiène et salubrité est une affaire de tous et de chacun. Dans les villages, villes, quartiers, marchés, services publics. Chacun doit consacrer juste quelques heures pendant une seule journée dans la semaine. Tous les jeudis, nous allons faire des descentes inopinées pour vérifier que tout le monde est en phase avec les**

consignes de l'administration. Ça ne doit pas être une contrainte, ça doit être une conviction », avait déclaré Thomas Hona, alors préfet de la Vina.

Démocratie citoyenne

Ailleurs, au Kenya comme au Rwanda, en Tanzanie ou en Ethiopie, les populations ne se contentent pas seulement de veiller à ce qu'il n'y ait pas de salissures dans les rues des villes et villages. Elles mêlent le projet de propreté de l'espace de vie à l'innovation. Depuis 2010, une journée sans voiture est instaurée tous les mois à Kigali, la capitale du Rwanda. Une initiative qui s'ajoute au « Umuganda », célèbre journée obligatoire, sous peine d'amende, de nettoyage et recyclage méticuleux qui draine tous les habitants de la cité. Le pays a par ailleurs prohibé l'usage des sacs plastiques et emballages qui ne sont pas biodégradables. Surtout, Kigali accompagne l'application des mesures de propreté avec la surveillance stricte des forces de l'ordre. Les policiers sont omniprésents à chaque coin de la rue et distribuent des amendes à tout citoyen récalcitrant. Une politique et un investissement citoyen qui ont fait de Kigali la ville la plus propre d'Afrique en 2018, détrônant ainsi Nairobi. D'autres villes comme Port-Louis, la capitale de l'île Maurice, ont su lier sauvegarde de l'environnement et qualité de vie. Depuis environ trois décennies, cette ville est considérée comme la première ville où il fait bon vivre en Afrique, cochant les 39 critères d'éligibilité à ce sujet dont l'environnement socioculturel, les considérations médicales, le social, la politique, les considérations sanitaires, les écoles, l'éducation, les loisirs, les logements ou encore les transports.

L'ampleur du mouvement de l'investissement des citoyens dans le champ de la vie quotidienne, sa demande de participer davantage à la prise de décisions et sa détermination à exercer une sorte de droit de regard sur la gouvernance et la gestion des affaires de la cité, ont

conduit la société civile à s'organiser pour fédérer les initiatives destinées à changer les mentalités et le fonctionnement des choses. Dans ce sens, la première université populaire de l'engagement citoyen(Upec), s'est tenue à Dakar, la capitale du Sénégal, en juillet 2018, sous le thème : « Citoyenneté et droit de décider ». Voulu par **« Y en a marre »**, la rencontre a regroupé une trentaine d'associations de militants africains depuis des membres de la Lucha du Congo jusqu'aux activistes du **Balai Citoyen** du Burkina Faso dont l'action ayant conduit à la chute du président Blaise Compaoré en octobre 2014, est restée dans les mémoires. A l'issue de la rencontre, une plateforme représentative des engagements partagés par l'UPEC a été adoptée, indexant entre autres, les insuffisances de la démocratie en Afrique, à tous les niveaux. « Engageons-nous pour changer notre Africa », ont entonné les participants à la clôture du rassemblement.

Il y a donc une dynamique incontestable des populations africaines pour l'investissement citoyen. Un mouvement qui semble s'accélérer avec la crise sanitaire du coronavirus qui a vu, pendant le confinement jusqu'à nos jours, une solidarité exceptionnelle se développer à l'endroit des populations les plus démunies et les plus fragiles de la société, en Afrique comme dans le reste de la planète, crédibilisant encore plus des actions de promotion de la propreté et de la sauvegarde de l'espace quotidien de vie. Des actes qui vont dans le sens d'une esthétique de la cité, de l'hygiène et salubrité, depuis plusieurs décennies sur l'ensemble du continent. Cette dynamique emboîte le pas à une tendance de fond qui traduit le besoin de participer davantage à la prise de décisions des affaires de la cité et l'impératif d'une gouvernance citoyenne. Un mouvement qui appelle de ses vœux, l'avènement d'une nouvelle démocratie citoyenne qui passe nécessairement par une meilleure prise en compte de la préservation de la planète.

Rose Christiane Ossouka Raponda

UNE PREMIÈRE ET BEAUCOUP D'ESPOIRS



Nommée le 16 juillet dernier à 56 ans comme Première ministre, l'ancien édile de Libreville formée à la finance et ayant une expérience solide au

gouvernement charrie beaucoup d'optimisme et est déterminée à rentrer définitivement dans l'histoire de son pays et même au-delà.

Janvier NGWANZA OWONO

landerneau politique au point de menacer la stabilité des institutions. C'est à une dame, une autre Rose, que revint la difficile tâche de faire repartir la machine gouvernementale. Avec le succès que l'on sait. Plus encore, Mme Raponda est promue alors que le poste de présidente de la Cour suprême est assuré par une autre dame, la très influente Marie-Madeleine Mborantsuo qui fait également partie de ses soutiens selon certaines indiscretions.

De Mme Raponda, l'on connaît la proximité avec Patience Dabany, la mère du président. Celle qui a été longtemps conseillère municipale à la mairie de Libreville est en effet réputée proche d'elle tout en étant l'une des hauts cadres du Parti démocratique gabonais (PDG), la formation politique au pouvoir. Depuis le 7 février 2014, elle dirigeait l'exécutif municipal de la capitale politique gabonaise tout en assumant des postes de responsabilité au sein du gouvernement. Avec quelque succès si l'on en croit la chronique médiatique. Celle-ci indique en effet qu'à la tête de Libreville, ville qui concentre près d'un tiers de la population du Gabon, elle a conduit de nombreuses réformes, assainissant en particulier ses finances et laissant à son départ un excédent de près de 27 milliards de francs CFA.

Une performance qui n'est pas pour peu dans la confiance que vient de porter à cette native de la capitale le président. Confiance qui n'est d'ailleurs pas nouvelle car depuis le premier mandat d'Ali Bongo, elle a ses habitudes au gouvernement. Si depuis janvier 2019 elle tenait d'une main de fer le prestigieux et stratégique ministère de la Défense, il reste qu'elle avait été auparavant ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, et a occupé également les fonctions de directrice générale de l'Économie et directrice générale adjointe de la Banque de l'habitat du Gabon. Toutes choses qui avaient fait

dire à certains observateurs qu'elle était bien partie pour plus de confiance. Son nom a même circulé pour le poste de PM dès janvier 2019 !

Première priorité : la création de nouveaux emplois

Avec cette nouvelle nomination, elle va se charger de donner un coup de fouet à une économie gabonaise traversée par la fameuse pandémie de la Covid-19 et d'autres pesanteurs structurelles. Dans une interview au quotidien national L'Union peu après sa prise de fonction, elle fixait le nouveau cap, se montrant confiante pour le redressement de l'économie du pays et croyant dur comme fer à la capacité de son gouvernement à créer des emplois, priorité première de son équipe. Dans cet entretien, elle reconnaissait dans un premier temps qu'«en dépit des mesures vigoureuses mises en œuvre, la croissance devrait reculer pour s'établir en 2020 à -0,8 % contre 3,9 en 2019. Le déficit public devrait se situer à -4,5 % alors que la balance était excédentaire en 2019. Les réserves de change devraient baisser pour représenter trois mois d'importation et le taux d'endettement devrait se situer à 64 % du PIB contre 54,6 % en 2019.» Avant de faire savoir que «Le dynamisme du secteur hors-pétrole nous a permis d'amortir le choc. Les activités industrielles dans le secteur minier, dans le bois et même les travaux publics nous ont aidé à mieux supporter le choc de la pandémie.»

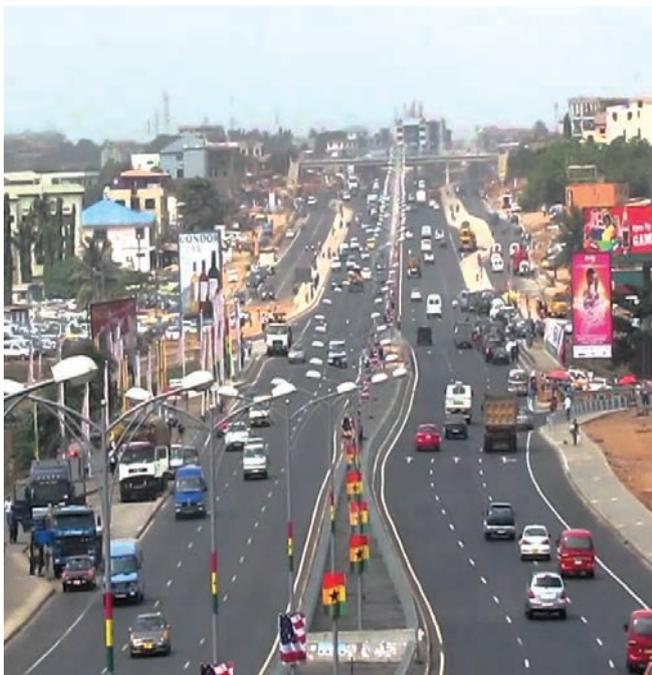
Pour 2021, elle se montre optimiste, avançant même que la reprise économique va se situer au Gabon dans les 2 et 3 %. Pour ce faire, elle compte travailler avec le FMI qui fait confiance à son pays tout en mettant en garde les siens car «Il nous faudra poursuivre nos efforts de transformation structurelle de l'économie afin de la rendre plus résiliente et inclusive (...) et poursuivre les efforts relatifs à l'assainissement de nos finances publiques.» Une feuille de route claire qui en dit long sur sa détermination et qui doit rassurer un président qui ne perd pas de vue que son mandat ira bientôt à son terme et qu'il faudra rendre compte à ses électeurs de son bilan.

Un coup de tonnerre a récemment déchiré le ciel politique gabonais. Prenant maints observateurs à contrepied. C'était le 16 juillet 2020. Un jeudi. Jour qu'a choisi le président Ali Bongo pour confier le poste de Premier ministre à Rose Christiane Ossouka Raponda, une économiste formée au Gabon et alors âgée de 56 ans. En remplacement de Julien Nkoghe Bekale, en poste depuis janvier 2019.

Cette décision a d'autant plus surpris les observateurs que le pays est situé dans une sous-région réputée pour son glacis politique. Où l'alternance au sommet de l'Etat est une chimère, où les dynasties semblent trouver un écho favorable à la tête des Etats, et où les femmes ont toutes les peines pour accéder aux postes de responsabilité d'envergure dans la vie politique. Le président Bongo a donc décidé qu'il en serait désormais autrement, donnant du même coup un coup de pied dans une fourmilière où tant de prétendants croyaient leur tour venu pour occuper un poste dont la pertinence s'est accrue avec la maladie du président depuis plusieurs mois.

Mais à bien y regarder de près, cette décision n'est pas fortuite. Elle est à s'inscrire dans un mouvement entamé depuis quelques années. Que l'on se souvienne de la transition à l'issue des dernières élections présidentielles dont le contentieux post-électoral agita le

Carte postale



Réflexions environnementales ET SI ON ASSOCIAIT L'AFRIQUE ?

Dans un essai paru en 2012, le Dr. Nasser Zammit déplore le fait que le continent soit le parent pauvre des débats environnementaux. Il plaide également pour une prise en compte systémique du concept, afin qu'aucun continent ne soit oublié.

Eric Vincent FOMO

L'Evaluation pour l'Afrique du 6e Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial publié le 14 juin 2017 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a alerté sur des risques environnementaux en Afrique. A titre d'exemple, sur une superficie continentale de 30 millions de km², environ 500 000 km² de terres sont dégradées par l'érosion des sols, la salinisation, la pollution et la déforestation. De l'autre côté, malgré que l'Afrique subsaharienne produit moins de 4% des gaz à effet de serre de la planète, les scientifiques estiment que les divers systèmes climatiques et écologiques du continent ont été endommagés par le réchauffement climatique. Au point où plusieurs experts estiment que le continent africain a une posture de victime à défaut d'être le parent pauvre des joutes environnementales.

Le Dr. Nasser Zammit s'inscrit dans cette logique. A travers son essai, « l'Afrique et la question environnementale », paru le 22 juin 2012 aux éditions Connaissances et Savoirs, le politologue dénonce le fait que l'Afrique soit négligée et moins prise en compte dans les stratégies de lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement. Pourtant, elle fait face à plusieurs contraintes : la désertification, l'évolution démographique, la dégradation des terres, la déforestation ou encore les catastrophes écologiques. « De ces problématiques peu relayées lors des grandes discussions sur le développement durable à l'atonie générale lorsque surgissent des catastrophes écologiques, l'Afrique apparaît comme absente de l'équation environnementale mondiale », fait observer l'éditeur.

L'environnement est un bien commun. Pourtant, l'environnement est un

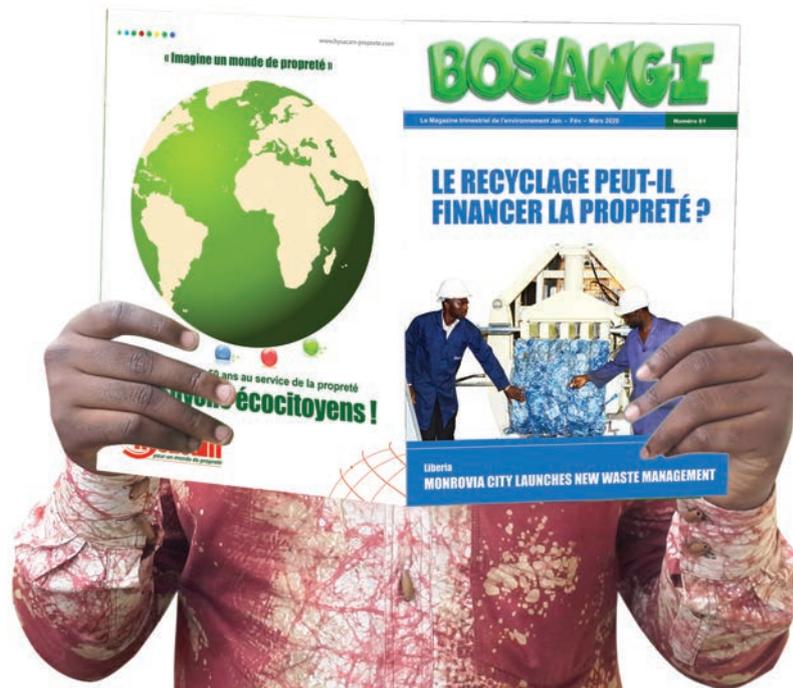
patrimoine commun de l'humanité qui mérite une attention de tous les instants, peu importe la situation géographique sur la carte du monde. L'on comprend pourquoi l'essai de 290 pages dénonce les discours trompeurs qui n'aident pas à se prononcer sur la destinée environnementale de l'Afrique. Il va plus loin en invitant tous les acteurs à prendre leurs responsabilités pour trouver des mesures adéquates afin de préserver l'environnement. « En matière environnementale, il ne faut jamais perdre de vue que la référence principale doit être l'homme. Il y aura toujours une étroite communauté de destins entre l'homme et son milieu naturel. Il faut arrêter de penser que les crises écologiques majeures seront

toujours pour demain, ou que le génie humain trouvera toujours les remèdes aux maux que les hommes génèrent eux-mêmes, trop souvent contre leur milieu naturel », ajoute l'éditeur. Nasser Zammit est d'ailleurs favorable à la mise en place de politiques vertes pour assurer la résilience du continent face aux chocs climatiques. Une position qui rejoint celle de la Banque mondiale pour qui, l'Afrique doit être au

centre de la stratégie mondiale sur le climat.

Malgré la passivité des décideurs mondiaux, le conseiller et consultant international ne se lasse pas. Dans un autre ouvrage « Démographie et dégradation de l'environnement » publié le 2 février 2018, il dénonce l'incapacité à penser le monde de manière systémique, ainsi que l'aveuglement de certains gouvernants à occulter les problématiques environnementales qui, elles, sont intimement liées à la vie humaine. Toutes choses qui, si elles ne sont pas adressées avec diligence, pourraient engendrer, d'ici 2050, de grandes catastrophes planétaires.





J'ai pris l'habitude de me procurer votre magazine dès que je suis informé de sa parution pour une raison simple. Il est instructif et m'inspire dans mes recherches universitaires.

Le thème que vous avez traité dans le numéro 63, « le recyclage peut-il financer la

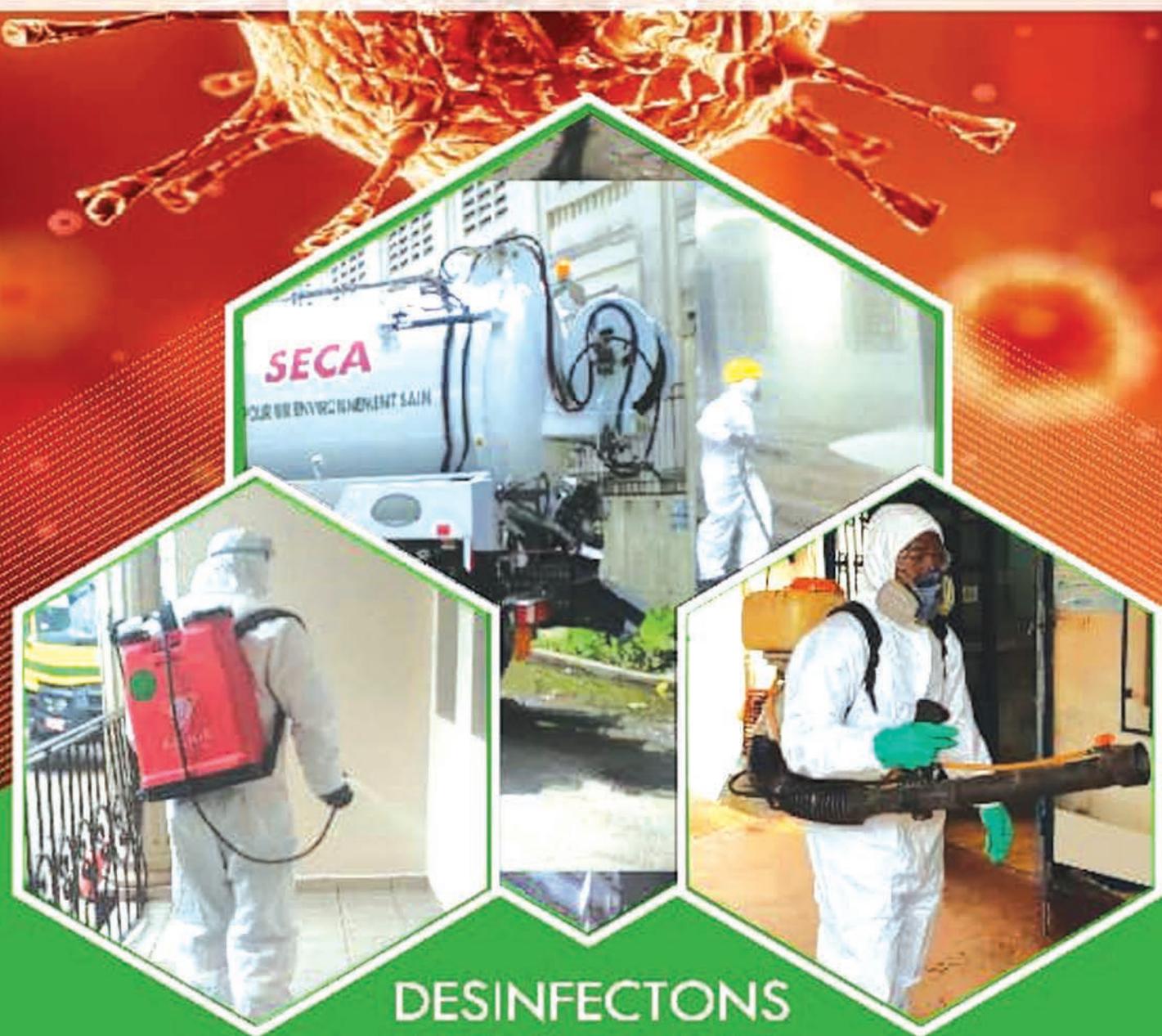
propreté ? », est digne d'intérêt. Personnellement, je ne crois pas que cela soit possible en Afrique. Les pouvoirs publics (Etats, municipalités) avec l'appui du secteur privé doivent continuer à financer la propreté en Afrique.

Toutefois, vos lecteurs doivent savoir que le recyclage des

déchets en Afrique est business juteux, mais ignoré. C'est une niche dans laquelle il faut absolument investir. Le recyclage de toutes sortes d'ordures est une excellente opportunité d'affaires qu'il est nécessaire de saisir.

Jean Marc Edjente, Doctorant

AGISSONS ENSEMBLE POUR ARRETER LA PROPAGATION DU COVID-19



DESINFECTONS
NOS LOCAUX
PAR DES PROFESSIONNELS



« **Imagine un monde de propreté** »



Hysacam, 50 ans au service de la propreté

Soyons écocitoyens !

